Rapport annuel de gestion
2006-2007
Ministère du Conseil exécutif

Québec

Rapport annuel de gestion
2006-2007

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2007
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-550-51307-0

© Gouvernement du Québec, 2007

Les pages intérieures sont imprimées sur du papier recyclé 100 % postconsommation.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2006-2007. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

Jean Charest

Québec, octobre 2007

Monsieur Jean Charest
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère du Conseil exécutif, soit le soutien à la prise de décision et la gouverne de l'État, la jeunesse, les affaires intergouvernementales canadiennes et la francophonie canadienne, les affaires autochtones, la réforme des institutions démocratiques, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Il fait état des résultats obtenus par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008*, dans la *Déclaration de services aux citoyens* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007*. Il rend compte des autres exigences que doit satisfaire le ministère du Conseil exécutif et qui découlent du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données. La Direction de la vérification interne du Secrétariat du Conseil du trésor a produit un rapport de validation, dans le cadre de l'entente de services conclue à cette fin entre le Secrétariat et le ministère du Conseil exécutif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général du Conseil exécutif,

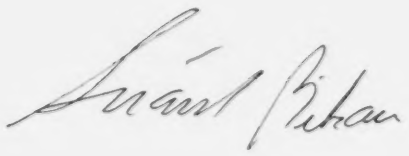

Gérard Bibeau

Québec, octobre 2007

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif 7

Rapport de validation de la vérification interne 9

Introduction 11

Présentation générale 13

Sommaire des principaux résultats 17

Section 1 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère du Conseil exécutif 23

Orientation 1 : Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs 25
Orientation 2 : Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise 39
Orientation 3 : Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens 43
Orientation 4 : Renforcer la francophonie canadienne 51
Orientation 5 : Accompagner le développement des nations autochtones 55
Orientation 6 : Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics 63

Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère du Conseil exécutif 67

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif 69

Les ressources humaines 71
Les ressources financières 73
Les ressources matérielles 75
Les ressources informationnelles 75

Section 4 – Autres exigences 77

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels 79
Allégement réglementaire et administratif 80
Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec 81
Programme d'accès à l'égalité 83
Développement durable 87
Politique linguistique 88
Utilisation du français dans les technologies de l'information 88

Annexes 89

Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents (au 31 mars 2007) 89
Annexe 2 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif (au 31 mars 2007) 93

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les orientations, les axes d'intervention, les objectifs et les résultats du *Plan stratégique 2005-2008* et du *Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2007.

Les membres de la direction

À la date de dépôt du présent rapport, soit en octobre 2007, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Gérard Bibeau
Secrétaire général

Louis Borgeat
Secrétaire général associé à la législation

Jocelin Dumas
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat des comités ministériels de coordination
Secrétaire adjoint au Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel par intérim

André Fortier
Secrétaire général associé à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

Camille Horth
Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

Marc Lacroix
Secrétaire général associé aux emplois supérieurs

André Maltais
Secrétaire général associé aux affaires autochtones

Marie Claire Ouellet
Secrétaire générale associée à la communication gouvernementale

Yves Ouellet
Secrétaire général associé aux priorités et aux projets stratégiques

Yves Pleau
Secrétaire général associé auprès du secrétaire général

Catherine Ferembach
Secrétaire adjointe à la jeunesse

Suzanne Giguère
Secrétaire adjointe au Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et au Comité ministériel à la décentralisation et aux régions

Alain Lauzier
Secrétaire adjoint auprès du secrétaire général

Alain Parenteau
Greffier adjoint

Louis Sormany
Secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation

Ubald Gagné
Directeur général de l'administration

Suzanne Moffet
Directrice du Secrétariat de l'Ordre national du Québec

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Gérard Bibeau
Secrétaire général du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que les annexes 1 et 2 du *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre mandat a été effectué conformément aux cadres de références généralement utilisés en vérification interne. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les explications contenus dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que les annexes 1 et 2 du *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du ministère du Conseil exécutif ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des autres informations présentées dans le rapport annuel de gestion et nous n'avons pas relevé d'incohérence entre ces informations et celles qui ont fait l'objet de notre examen.

Hélène Caouette, MBA
Responsable de la vérification interne

Sonia Simard, CMA
Vérificatrice interne, chargée de projet

Québec, octobre 2007

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* a pour objet de rendre compte de façon rigoureuse et transparente des réalisations du ministère du Conseil exécutif et des résultats obtenus au cours de l'exercice allant du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

On trouvera en préambule du rapport une courte présentation du ministère ainsi qu'un sommaire des principaux résultats.

Le rapport proprement dit s'articule en quatre sections :

- La **première section** est consacrée aux **résultats** obtenus par rapport aux engagements pris dans le ***Plan stratégique 2005-2008***, et cela pour chacune des six orientations alors retenues.

- La **deuxième section** présente les **résultats** liés à la ***Déclaration de services aux citoyens*** du ministère.

- La **troisième section** rend compte de l'utilisation des **ressources** du ministère (ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles).

- La **quatrième section** fait référence au suivi apporté par le ministère à **certaines exigences** découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport comprend par ailleurs, en annexe, la composition des comités ministériels permanents et l'organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2007.

Présentation générale

Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État. Il forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Le ministère du Conseil exécutif exerce ainsi principalement des fonctions de gouverne et de coordination. Il n'offre qu'exceptionnellement des services directs à la population. On comprendra ainsi que les indicateurs mesurant les résultats obtenus soient essentiellement de nature qualitative.

Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif est double :

- Soutenir le développement d'une vision gouvernementale ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions du gouvernement.

- Assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général est soutenu par le Secrétariat général et le Greffe du Conseil exécutif. Le Secrétariat général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor, assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le Greffe du Conseil exécutif traite des projets de décret qui doivent être adoptés par le Conseil des ministres et s'occupe de leur conservation après l'adoption.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir :

- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques,
- le Secrétariat à la législation,
- le Secrétariat des comités ministériels de coordination, lui-même composé du Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et du Comité ministériel à la décentralisation et aux régions,
- le Secrétariat à la communication gouvernementale,
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et organismes.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers.

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse en assurant la coordination de l'action gouvernementale touchant cette dernière.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Ce Secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne. Il assure la coordination de la négociation et de la mise en œuvre de l'*Accord sur le commerce intérieur*.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.

- Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'exercice des droits d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

- Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination à l'Ordre de personnalités québécoises et étrangères. À ce titre, il assure la permanence de cette institution et soutient le Conseil de l'Ordre, chargé d'évaluer les candidatures et de faire ses recommandations au premier ministre. Responsable de l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes, il gère également les archives de l'Ordre. En collaboration avec le président du conseil, il assure le développement et le rayonnement de l'Ordre national tant au Québec qu'à l'étranger.

Les travaux de l'ensemble du ministère du Conseil exécutif sont soutenus par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel.

Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère

Orientation 1 Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : Une vision et des priorités partagées		
Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action, afin de placer le Québec sur une voie nouvelle de développement et de prospérité	Soutien dans l'identification et la réalisation des priorités gouvernementales; fonction de secrétariat des comités ministériels permanents.	p. 25
Être à l'écoute des citoyens dans l'application de la vision et des priorités	Soutien aux initiatives visant à consulter les citoyens sur le contenu de politiques et de projets de loi; appui aux discussions concernant la réforme des institutions démocratiques; dialogue et ententes avec les populations autochtones; reconnaissance de citoyens à l'Ordre national du Québec.	p. 25
Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations	Finalisation des dix mandats restants formulés lors du Forum des générations.	p. 27
Axe d'intervention : Une cohérence et une coordination efficace de l'action		
S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales	Soutien des travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités et des comités ministériels permanents; appui à l'élaboration de politiques gouvernementales.	p. 28
Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens, en fonction de la capacité de payer des contribuables	Poursuite de la mise en œuvre d'un processus décisionnel exigeant, permettant de bien mesurer les implications financières des mesures proposées et leur adéquation avec les besoins déterminés.	p. 29
Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement	Suivi des priorités et des dossiers stratégiques; responsabilité en matière de planification stratégique des ministères; gestion du réseau de veille.	p. 29
Coordonner de façon efficace la communication gouvernementale	Coordination de la communication gouvernementale dans le cadre de l'organisation mise en place le 1er avril 2006.	p. 30
Axe d'intervention : Une mobilisation pour transformer l'État		
Poursuivre le dialogue avec les leaders socioéconomiques et la population en vue d'une transformation concertée de l'État	Suivi du Forum des générations; consultation des citoyens sur le contenu de politiques et de projets de loi.	p. 31
Contribuer à la modernisation de l'État	Tournée du secrétaire général dans les ministères; appui à l'implantation d'un gouvernement en ligne.	p. 31
Améliorer encore davantage la gouverne des sociétés d'État	Appui au dépôt du projet de loi sur la gouvernance des sociétés d'État; accompagnement en gouvernance offert aux membres de sociétés d'État et d'organismes.	p. 32
Soutenir les initiatives gouvernementales et poursuivre les objectifs fixés visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif des citoyens et des entreprises	Mise en œuvre de la *Politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif* et du Plan d'action *Simplifier la vie des entreprises.*	p. 33
Soutenir la prise de décision gouvernementale et faciliter les changements souhaités au sein de l'État en s'appuyant sur le savoir-faire ministériel et sur les ressources humaines	Amorce de la planification pluriannuelle de la main-d'œuvre pour les années 2006-2009; implantation du système SAGIR.	p. 35

Orientation 1 Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : Une haute fonction publique engagée, diversifiée et performante		
Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales	Activités de formation et rencontres ciblées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur, centrées sur les priorités gouvernementales.	p. 36
Appuyer les hauts fonctionnaires en tant qu'acteurs clefs des changements nécessaires au sein de l'État	Organisation de sessions d'accueil; programme de mentorat; organisation de groupes de travail sur des thèmes précis.	p. 36
Soutenir l'engagement dynamique de la haute fonction publique dans l'implantation d'une saine gestion fondée notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité	Adoption par l'ensemble des organismes visés d'un code d'éthique et de déontologie; traitement des questions liées à l'éthique et à la déontologie; sessions de formation et de sensibilisation.	p. 37
Poursuivre les efforts visant à améliorer la performance gouvernementale en ce qui a trait à la représentativité de groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur	Légère augmentation de la représentation des groupes cibles; amélioration de la représentation féminine.	p. 38

Orientation 2 Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*[1]		
Coordonner la production et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale concertée	Mise en œuvre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*.	p. 39
Améliorer l'efficacité des services offerts aux jeunes en bonifiant la cohérence et la complémentarité des interventions	Mise en œuvre de la grande majorité des mesures de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*; signature de 180 ententes de partenariat (86 millions de dollars).	p. 40
Axe d'intervention : Le portail jeunesse « Espace J »		
S'assurer, en tenant compte des objectifs du gouvernement en ligne, que les jeunes soient mieux informés, par l'intermédiaire du portail jeunesse, sur les services qui leur sont destinés	Amorce de la Phase II du portail « Espace J » en vue d'un remplacement graduel des fiches d'information par des liens vers les sites Internet appropriés.	p. 41
Axe d'intervention : Le défi de l'entrepreneuriat jeunesse		
Contribuer au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et les partenaires du secteur privé	Bonification du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*; réalisation d'activités de promotion et de formation auprès des jeunes et des personnes concernées de toutes les régions.	p. 42

[1] La stratégie ne couvre pas la même période que dans le *Plan stratégique 2005-2008*.

Orientation 3 **Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens**		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : Une diplomatie intérieure proactive et cohérente		
Renforcer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales au Canada	Participation à 119 réunions intergouvernementales; assistance et conseil au premier ministre pour trois rencontres du Conseil de la fédération.	p. 43
Intensifier la collaboration entre le Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires	Négociations intergouvernementales ayant conduit à la signature de 93 ententes.	p. 44
Favoriser la réduction des barrières au commerce interprovincial et l'affermissement d'un espace économique commun	Mise en œuvre du plan de travail du Conseil de la fédération en matière de commerce intérieur; accord sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction avec l'Ontario.	p. 45
Axe d'intervention : Un Québec s'affirmant dans l'ensemble canadien et défendant son autonomie constitutionnelle		
Accroître encore davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien	Participation du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes à des forums sur des enjeux fondamentaux pour le Québec.	p. 46
Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien	Analyse des politiques et des projets de loi fédéraux; participation au suivi des enjeux frontaliers relatifs au Golfe du Saint-Laurent (statut et frontières) et aux îles bordant les territoires nordiques du Québec.	p. 48
Conseiller le gouvernement relativement au dossier constitutionnel	Suivi des travaux en cours à Ottawa susceptibles de comporter des incidences intergouvernementales, institutionnelles et même constitutionnelles.	p. 48
Axe d'intervention : Un fédéralisme canadien équilibré et ouvert à l'asymétrie et à la spécificité du Québec		
Prôner, dans l'ensemble fédératif canadien, le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, notamment l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal	Collaboration à la préparation des recommandations quant aux moyens à mettre en œuvre pour corriger la question du déséquilibre fiscal.	p. 49
Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières	Appui aux ministères chargés de la négociation d'ententes sectorielles visant à assurer l'autonomie du Québec dans la mise en œuvre des initiatives fédérales; contribution à la négociation de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture* (UNESCO).	p. 49
Exercer un leadership sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération	Soutien à la participation du Québec au Conseil de la fédération; préparation des réunions de Montréal, Edmonton et St.John's.	p. 50

Orientation 4 Renforcer la francophonie canadienne		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : Une nouvelle solidarité autour de la promotion du fait français		
Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes	Soutien de 2,4 millions de dollars pour la réalisation de 325 projets; lancement de la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne.*	p. 51
Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois	Rapport définitif du Comité de travail ministériel canadien sur les enjeux et défis auxquels fait face la francophonie canadienne; poursuite des efforts visant la signature d'ententes bilatérales en matière de francophonie avec les provinces et territoires.	p. 52
Regrouper les forces vives de la francophonie des Amériques au sein d'un Centre de la francophonie dans les Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale	Adoption et sanction de la *Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques.*	p. 53

Orientation 5 Accompagner le développement des nations autochtones		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : Une meilleure connaissance des besoins des Autochtones		
Organiser et tenir un Forum sur le développement social et économique des nations autochtones, à la suite des engagements pris dans le cadre du Forum des générations	Organisation du Forum tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006.	p. 55
Maintenir des relations constructives avec les nations et communautés autochtones	Intensification des relations politiques et administratives au sein des communautés, organismes et nations autochtones.	p. 56
Axe d'intervention : Des droits à clarifier		
Négocier des ententes relatives, en tout ou en partie, à des revendications territoriales ou à l'autonomie gouvernementale	Poursuite des discussions avec un certain nombre de communautés.	p. 58
Obtenir une meilleure certitude sur l'exercice des droits ancestraux	Négociation avec les Innus et les Attikameks.	p. 58
Axe d'intervention : Des actions gouvernementales coordonnées		
Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus	Le ministère continue de soutenir la préparation d'éventuelles réunions du Conseil conjoint des élus.	p. 59
Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement	Négociations avec les Cris; mise en œuvre d'ententes avec les Inuits; nouvelles ententes de développement.	p. 59
Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises	Mise en œuvre du Fonds d'initiatives autochtones.	p. 61
Axe d'intervention : Une meilleure information aux citoyens		
Informer la population des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones	Activités de communication visant à faire connaître les dossiers de la négociation.	p. 62

Orientation 6 **Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics**		
Engagement	**Principaux résultats**	**Page**
Axe d'intervention : L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de réforme des institutions démocratiques		
Favoriser l'exercice du droit de vote et adopter un nouveau mode de scrutin assurant une Assemblée nationale plus représentative	Soutien aux travaux parlementaires relatifs à l'adoption du projet de loi nº 22, *Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote.*	p. 63
Favoriser l'adoption d'une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires et à valoriser le rôle des députés	Participation aux travaux concernant le *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*; soutien aux travaux de la sous-commission permanente de la réforme parlementaire et du comité technique.	p. 64
Axe d'intervention : L'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives relatives à l'accès aux documents publics et à la protection des renseignements personnels		
Favoriser l'accès aux documents publics et assurer le respect de la protection des renseignements personnels	Soutien dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi nº 86 modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives* et de son adoption; élaboration d'un projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.	p. 65
Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes	Élaboration d'avis aux ministères et organismes sur les aspects relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de différents projets; information aux ministères et organismes sur le projet de loi nº 86 modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.*	p. 66
Fournir un soutien aux ministères et aux organismes pour que la prestation électronique de services aux citoyens respecte les principes et les obligations légales de protection des renseignements personnels	Poursuite du travail d'analyse et de soutien.	p. 66

Section 1 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère du Conseil exécutif

Le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère du Conseil exécutif, déposé au printemps 2005, a défini les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période[2]. C'est aussi de ce plan que découlent les engagements pris dans le *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007*[3].

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2006-2007 par le ministère du Conseil exécutif en regard des engagements pris dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des six orientations du plan stratégique, soit :

- agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs;
- créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise;
- défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens;
- renforcer la francophonie canadienne;
- accompagner le développement des nations autochtones;
- contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics.

[2] Voir www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan_strategique_2005-2008.pdf
[3] Consulter www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/budget/06-07/06-07_vol3.pdf

Orientation 1

Agir pour favoriser l'émergence d'un Québec qui brille parmi les meilleurs

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette première orientation a conduit à la formulation de quatre axes d'intervention puis de seize objectifs. Les résultats 2006-2007 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Une vision et des priorités partagées

Indicateurs :

- Activités des comités ministériels de coordination et initiatives de coordination interministérielle (nature et impact)
- Initiatives de discussion avec les citoyens (nature et impact)

OBJECTIF : Mettre en œuvre la vision et les priorités d'action, afin de placer le Québec sur une voie nouvelle de développement et de prospérité

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu le premier ministre et le gouvernement dans l'identification et la réalisation des priorités gouvernementales en vue des sessions parlementaires de l'automne 2006 et de l'hiver 2007. À cette fin, le ministère a accompagné l'exercice de détermination des priorités du gouvernement et l'élaboration du calendrier de mise en œuvre des dossiers considérés comme stratégiques et structurants. Lors de l'exercice effectué en février 2007 afin de préparer la session parlementaire de l'hiver 2007, le ministère a amélioré le processus de planification de l'action gouvernementale en y ajoutant un volet touchant les implications financières des initiatives.

Le ministère assume le secrétariat des comités ministériels permanents, dans le cadre desquels sont analysés les dossiers soumis au Conseil des ministres et ayant trait au développement social, éducatif et culturel, à la prospérité économique et au développement durable, ainsi qu'à la décentralisation et aux régions. Le ministère a ainsi accompagné la définition et la mise en œuvre de nombreuses initiatives reliées aux travaux de ces comités.

OBJECTIF : Être à l'écoute des citoyens dans l'application de la vision et des priorités

RÉSULTATS :

Le ministère a soutenu les initiatives gouvernementales visant à consulter les citoyens sur le contenu des politiques en cours d'élaboration.

Le ministère a notamment apporté son soutien aux travaux en commission parlementaire touchant des projets de loi présentés par le gouvernement à l'Assemblée nationale, tels les projets de loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les contrats des organismes publics, la création du Fonds des générations, la modification des heures d'affaires des établissements commerciaux, la

stratégie énergétique, les suites à apporter au jugement Chaoulli (consultation générale sur le document concernant les services de santé, *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*). Le ministère a également accompagné les travaux en commission parlementaire concernant le projet de loi n° 30 – *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite notamment en matière de financement et d'administration*, le Régime d'investissement coopératif, le document *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination* et le projet de loi n° 9 – *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*.

En raison des responsabilités particulières qu'il assume dans le domaine de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, le ministère a apporté son soutien à la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi modifiant la *Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote*[4] ainsi que du projet de loi modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*[5].

Le ministère a assumé l'organisation et la tenue du Forum socioéconomique des Premières Nations, tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006[6]. Le ministère a préparé la rencontre de septembre 2007 à Kuujjuaq avec les représentants des Inuits.

Le ministère a soutenu la mise en place de consultations engagées à l'initiative du gouvernement, telles la Table de concertation routière, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Le ministère a appuyé la constitution de la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde à Laval.

Le ministère a contribué à la reconnaissance des citoyens qui se distinguent par leurs actions et leurs initiatives en assurant la permanence de l'Ordre national du Québec et en soutenant le Conseil de l'Ordre. Le ministère est responsable de la promotion et du développement de l'institution honorifique la plus prestigieuse du gouvernement du Québec. Cette responsabilité est assurée par le Secrétariat de l'Ordre national du Québec.

- Le Conseil de l'Ordre a analysé 213 candidatures et respecté toutes les échéances prévues à son calendrier annuel d'activités, permettant ainsi au gouvernement de procéder à la nomination de 31 nouveaux membres à l'Ordre national du Québec. La proportion de candidatures en provenance des régions plus éloignées et celle des candidatures féminines se sont accrues respectivement de 3 % et 4 %. La cérémonie annuelle de remise des insignes a eu lieu le 20 juin 2006 à l'Hôtel du Parlement. Une personnalité étrangère a également reçu l'insigne de l'Ordre lors d'une cérémonie particulière.

- Le secrétariat de l'Ordre a coordonné le processus annuel d'élection au Conseil sous la présidence d'élection du secrétaire général du gouvernement. Les membres de l'Ordre ont ainsi élu un nouveau membre et assuré la réélection de trois membres.

---

[4] Voir page 63.
[5] Voir page 65.
[6] Voir page 55.

- La démarche de développement institutionnel visant à accroître la notoriété et la visibilité de l'Ordre national du Québec, amorcée en 2005, s'est poursuivie : une nouvelle signature institutionnelle visant à uniformiser et distinguer l'Ordre a été produite; les deux premiers numéros du bulletin « *Les Nouvelles* » destiné aux membres de l'Ordre ainsi qu'aux partenaires ont été produits et diffusés; l'Ordre est intervenu à la première Conférence internationale des institutions honorifiques du Commonwealth « Conference on Commonwealth Honours and Awards » et a engagé le développement de liens de collaboration avec les institutions honorifiques françaises. La présence de l'Ordre sur la scène publique et gouvernementale s'est consolidée par l'action dynamique du président du Conseil.

OBJECTIF : Déployer les actions gouvernementales faisant suite aux engagements pris lors du Forum des générations

RÉSULTATS :

Trente mandats avaient été formulés lors du Forum des générations, tenu du 12 au 14 octobre 2004. Au 31 mars 2006, vingt de ces mandats avaient été menés à terme. En 2006-2007, le ministère du Conseil exécutif a assuré la finalisation des dix mandats qui restaient alors à effectuer, de telle sorte qu'au 31 mars 2007, l'ensemble des mandats énoncés lors du Forum des générations étaient remplis.

Le suivi du Forum des générations et des mandats qui en étaient issus a été effectué avec la collaboration des répondants nommés dans chacun des ministères et organismes concernés. Le ministère a soutenu l'adjoint parlementaire du premier ministre dans la coordination globale de ce suivi.

AXE D'INTERVENTION : Une cohérence et une coordination efficace de l'action

Indicateurs :

- Activités des comités ministériels de coordination et initiatives de coordination interministérielle (nature et impact)

- Mesure de la perception des messages gouvernementaux

OBJECTIF : S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a assuré la cohérence des politiques avec les priorités gouvernementales en soutenant les travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités et des comités ministériels permanents.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le ministère a traité les mémoires et assuré la prise des décrets. Le traitement des mémoires inclut les avis émis par les secrétariats des comités ministériels, ainsi que les demandes d'avis transmises aux ministères et organismes. Le ministère a collaboré à la tenue des séances du Conseil des ministres et rédigé les décisions à l'égard des mémoires et projets de décret.

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation, qui a tenu 24 réunions et rendu 77 décisions. Au cours de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen de 53 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale, à l'examen des modifications devant être apportées à 19 projets de loi déjà présentés et à l'examen de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Le ministère a appuyé dans leurs travaux le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et le Comité ministériel à la décentralisation et aux régions. En 2006-2007, le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable a tenu 44 réunions, donnant lieu à la formulation de 227 recommandations au Conseil des ministres. Le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel a tenu 35 réunions et formulé 149 recommandations au Conseil des ministres. Le Comité ministériel à la décentralisation et aux régions a tenu neuf réunions et formulé 36 recommandations.

Le ministère a par ailleurs participé à l'élaboration de politiques ou de documents produits par d'autres ministères. On peut mentionner notamment à cet égard :

- la stratégie énergétique du Québec;

- la *Politique québécoise du transport collectif*;

- le Plan d'action 2006-2012 *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*;

- le plan de relance du secteur forestier;

- le document *Le Québec soutient ses familles*;
- la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*;
- la *Stratégie d'action en faveur des aînés*.

OBJECTIF : Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens, en fonction de la capacité de payer des contribuables

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre du processus décisionnel exigeant défini par le Conseil des ministres afin de bien mesurer les implications financières des mesures proposées et de vérifier leur adéquation avec les besoins déterminés. Dans son soutien aux travaux du Conseil des ministres, le ministère s'est ainsi assuré que les programmes et services gouvernementaux répondent aux besoins de la collectivité, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

OBJECTIF : Favoriser la mise en œuvre efficace des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement

RÉSULTATS :

Le ministère a procédé à un suivi rigoureux et détaillé des priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement. Le ministère a collaboré avec différents ministères et organismes afin d'assurer le traitement de certains de ces dossiers stratégiques. De façon continue, le ministère fournit au premier ministre une documentation permettant de suivre la mise en œuvre des priorités et des dossiers stratégiques, dans l'ensemble du Québec comme dans chacune des régions, ainsi que de dresser un bilan de l'action gouvernementale.

Pour les dossiers liés aux questions démographiques, le ministère a poursuivi la préparation du rapport sur l'ensemble des actions engagées par les ministères et organismes. Le ministère a par ailleurs effectué un suivi du dossier démographique à l'étranger.

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de la planification stratégique des ministères, organismes et sociétés d'État.

- Afin de s'assurer de la cohérence des stratégies ministérielles avec les priorités gouvernementales dans les plans stratégiques, le ministère a organisé 18 rencontres de concertation et de coordination avec les dirigeants des ministères, organismes et sociétés d'État.
- Ces rencontres ont conduit à l'approbation par le gouvernement et au dépôt de 10 plans stratégiques à l'Assemblée nationale les 13, 14 et 15 juin 2006 et les 8 et 13 décembre de la même année.

Afin de renforcer la capacité d'anticipation des organisations gouvernementales, le ministère gère le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

- Un numéro du bulletin de veille *Prospective* a été édité à un tirage de 1 500 copies et distribué à 1 080 lecteurs.

- Afin de consolider le savoir-faire des ministères et organismes et d'assurer la formation continue des quelque 439 veilleurs gouvernementaux, le ministère a conçu et animé des activités ciblées en lien avec les orientations gouvernementales. Un total de 177 personnes y ont participé.

- En appui à une gouverne efficace et proactive, huit bulletins de veille stratégique et 44 documents relatifs aux priorités ministérielles ont été produits et acheminés aux autorités ministérielles.

OBJECTIF : Coordonner de façon efficace la communication gouvernementale

RÉSULTATS :

Le transfert au ministère du Conseil exécutif d'une partie de l'effectif des 22 directions des communications des ministères a pris effet le 1er avril 2006. Cette importante décision visait à assurer une meilleure coordination de la communication gouvernementale.

Le personnel transféré est toutefois demeuré en poste dans les différents ministères, afin d'assurer le service de première ligne et de répondre aux besoins de communication liés à la planification stratégique de chacun des ministères – telles les activités de communication concernant le crédit d'impôt accordé pour le maintien à domicile des personnes âgées, le bon usage du médicament, le nouveau partenariat fiscal avec les municipalités, l'entente sur l'équité salariale, la sécurité et les grands travaux routiers.

La mise sur pied d'équipes-projets, regroupant des communicateurs de différents ministères, a permis de mieux orchestrer les stratégies et activités de communication relatives aux priorités gouvernementales. On peut mentionner ainsi la campagne de promotion sur les saines habitudes de vie et les activités de communication se rapportant au plan d'intervention sur la forêt, au plan d'action sur les changements climatiques et à la stratégie énergétique.

Dans son rôle de coordination, le ministère a analysé 247 demandes provenant des ministères et organismes. Il a également traité 889 projets de communication afin d'y établir la participation du gouvernement et de convenir avec les ministères et organismes d'une position commune.

Le ministère dispose également d'un service de rétroinformation. Ce service a pour mandat d'effectuer la veille et l'analyse des médias. Par la production de revues de presse et de résumés de nouvelles, il informe sa clientèle de l'évolution de l'actualité. De plus, à l'aide de méthodes de travail développées à l'interne, le Service de rétroinformation évalue les effets de l'action gouvernementale en regard des médias.

AXE D'INTERVENTION : Une mobilisation pour transformer l'État

Indicateurs :

- Initiatives de discussions sur la transformation de l'État avec les leaders socioéconomiques et la population (nature et implication)
- Participation au plan de modernisation (nature et implication)
- Modifications apportées à la gouverne des sociétés d'État (nature et implication)
- Allégement apporté au fardeau réglementaire (nature et implication)
- Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (objectifs et mise en œuvre)

OBJECTIF : Poursuivre le dialogue avec les leaders socioéconomiques et la population en vue d'une transformation concertée de l'État

RÉSULTATS :

Les travaux effectués dans le cadre du suivi du Forum des générations[7] ont permis de poursuivre les débats et discussions engagés concernant la transformation de l'État.

Tel qu'indiqué précédemment[8], le ministère a soutenu les initiatives gouvernementales visant à consulter les citoyens sur le contenu de politiques ou sur des projets de loi visant la transformation de l'État, tels les projets de loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la création du Fonds des générations et les suites à apporter au jugement Chaoulli.

OBJECTIF : Contribuer à la modernisation de l'État

RÉSULTATS :

Dès son entrée en fonction, le secrétaire général a réalisé, dans le cadre de sa démarche de modernisation de l'État, une tournée des comités de direction des ministères afin de bien cerner leur réalité et d'échanger sur les enjeux associés aux grands dossiers qui interpellent la fonction publique.

Le ministère a contribué au développement, à la rédaction et au dépôt d'un projet de loi sur la gouvernance des sociétés d'État, adopté en décembre 2006 par l'Assemblée nationale, et s'appliquant à sept grandes sociétés à caractère financier et commercial.

Le ministère a fourni son appui à l'implantation du gouvernement en ligne.

- Sur le plan des mécanismes internes d'information, cinq bulletins d'information électroniques ont été acheminés à l'ensemble des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, soit à plus de 700 personnes. Depuis le 7 décembre 2006, le bulletin électronique a été remplacé par un

---

[7] Voir ci-dessus, page 27.
[8] Voir ci-dessus, page 25.

outil beaucoup plus complet, flexible et accessible en tout temps, soit un site Web entièrement sécurisé exclusivement destiné aux titulaires d'un emploi supérieur. Ce nouveau mode de communication facilite grandement le partage de renseignements entre le ministère du Conseil exécutif et la haute direction des ministères et organismes.

- De nouvelles façons de faire ont été mises en place, appuyées par les nouvelles technologies de l'information, dans le cadre du processus de nomination des titulaires d'un emploi supérieur. C'est ainsi qu'en 2006-2007 un formulaire sécurisé a été développé sur le Web pour permettre aux candidats sélectionnés d'inscrire eux-mêmes leur curriculum vitae dans la banque de candidatures du Secrétariat aux emplois supérieurs, à l'aide d'un code d'accès personnalisé.

OBJECTIF : Améliorer encore davantage la gouverne des sociétés d'État

RÉSULTATS :

À la suite de la publication, au printemps 2006, de l'*Énoncé de politique – Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*, le ministère a participé très activement au développement, à la rédaction et au dépôt d'un projet de loi adopté en décembre 2006 par l'Assemblée nationale et s'appliquant à sept grandes sociétés à caractère financier et commercial. Les échanges se sont aussi poursuivis avec les dix-sept autres sociétés visées par l'énoncé de politique et les autorités de leurs ministères d'appartenance, en vue de proposer des amendements législatifs similaires dans leurs lois constitutives avant la fin de 2007. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le ministère des Finances.

En 2006-2007, le ministère s'est associé au Collège des administrateurs de sociétés et à l'École nationale d'administration publique pour offrir aux membres de sociétés d'État et d'organismes publics un accompagnement en gouvernance.

- Ainsi, en date du 31 mars 2007, 59 nouveaux membres de conseils d'administration de sociétés d'État et d'organismes publics, soit autant que l'année précédente, s'étaient inscrits à la formation offerte par le Collège des administrateurs de sociétés. Au cours de la même période, le ministère et le Collège ont mis en place diverses interventions visant à faire connaître cette nouvelle offre de formation auprès des membres de conseils d'administration des sociétés d'État, lesquelles ont répondu avec enthousiasme.

- L'École nationale d'administration publique, de son côté, a également développé et offert à la demande du ministère des modules de sensibilisation destinés aux membres des conseils d'administration. Au total, 29 sessions de sensibilisation ont été tenues dans 19 organismes différents.

Deux guides, intitulés *Les devoirs et responsabilités d'un conseil d'administration* et *Être un administrateur de société d'État* ont été préparés en 2006-2007, en vue d'une édition et d'une diffusion au cours de l'été 2007.

Une consultation des sociétés d'État visées par les nouvelles règles de gouvernance a été tenue en janvier 2007 sur un projet de politique visant à encadrer la notion d'indépendance des administrateurs.

OBJECTIF : Soutenir les initiatives gouvernementales et poursuivre les objectifs fixés visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif des citoyens et des entreprises

RÉSULTATS :

Au cours de l'exercice 2006-2007, le ministère a principalement assuré le suivi des trois volets de l'action gouvernementale en matière d'allégement réglementaire, soit la *Politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif*, le Plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises* et la cible de réduction de 20 % du coût des formalités administratives.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la *Politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif* (Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire), le ministère a procédé aux activités ci-après.

- De concert avec les ministères et organismes visés, le ministère a complété en 2006 le bilan sur la révision des régimes juridiques en vigueur le 28 avril 1999 et qui comportaient des implications sur les entreprises, conformément à l'article 12 de la *Politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif*. L'exercice effectué a permis de réviser une part non négligeable du corpus réglementaire de 1999 imposé aux entreprises et a donné lieu à des mesures d'allégement pour les entreprises. Le bilan de la révision fait partie intégrante du rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales en allégement réglementaire et administratif en 2006 qui sera soumis au Conseil des ministres à l'automne 2007.

- Conformément à l'article 13 de la *Politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif*, les ministères et les organismes gouvernementaux ont tenu compte de la volonté du gouvernement d'alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises dans leurs plans stratégiques 2005-2008. L'analyse des *Rapports annuels de gestion 2005-2006* des ministères et organismes gouvernementaux révèle que la mise en œuvre des engagements pris par ces ministères et organismes est bien amorcée.

Le ministère a assuré la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises*.

- L'année 2006 représente la deuxième année complète de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental. Celle-ci est en bonne voie de parachèvement puisqu'à la fin de 2006, 33 des 34 mesures étaient réalisées ou en voie de l'être.

- Parmi les principales réalisations de la dernière année, il faut signaler le jumelage de la déclaration annuelle au Registre des entreprises et de la déclaration annuelle de revenus, l'uniformisation de la définition de « masse salariale » et autres définitions connexes liées aux retenues à la source et aux cotisations de l'employeur ainsi qu'un projet de loi adopté à l'automne 2006 afin de permettre le calcul de la cotisation à la Commission de la santé et de la sécurité au travail sur la base des salaires versés plutôt que sur les salaires anticipés. Plusieurs mesures touchant l'administration de la fiscalité ont également été menées à bien.

- L'une des mesures importantes du Plan d'action gouvernemental visait le parachèvement de la mise en œuvre des recommandations des groupes-conseils. Les trois groupe-conseils Lemaire (1998, 2000 et 2001) et le groupe-conseil Dutil (2003) ont formulé un total de

225 recommandations. La mise en œuvre des recommandations issues de ces travaux est pour l'essentiel terminée.

Le ministère a assuré le suivi de la cible visant à réduire de 20 % le coût des formalités administratives d'ici 2010.

- Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement économique *L'Avantage québécois*, le gouvernement a retenu un objectif de réduction de 20 % de 2004 à 2010 du coût des formalités administratives imposées aux entreprises.

- Au printemps 2006, en concertation avec les 18 ministères et organismes visés, le ministère a procédé à l'élaboration d'une méthode de mesure et de suivi du fardeau administratif imposé aux entreprises.

- Les ministères et les organismes visés ont procédé en 2006-2007 à la collecte des données pour l'année de référence 2004 et pour la première année de mesure, soit 2005.

Par ailleurs, le ministère a procédé à des activités de coordination interministérielle et de coopération intergouvernementale.

- Au cours de l'exercice, le ministère a tenu une rencontre du groupe des répondants gouvernementaux en allégement réglementaire, formé de représentants de 17 ministères et de 21 organismes. Cette rencontre a notamment permis de dresser l'état d'avancement des dossiers en cours en matière d'allégement réglementaire et administratif au gouvernement.

- Le ministère a poursuivi sa participation aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la réforme de la réglementation. Deux rencontres ont eu lieu, en avril et en octobre 2006. Les travaux ont spécifiquement porté sur la mise au point de principes de bonne réglementation susceptibles de guider les administrations gouvernementales et sur le développement d'un programme modèle pour la réalisation d'analyses des implications économiques des projets de réglementation.

- De même, le ministère siège sur le Comité consultatif canadien sur la réduction du fardeau de la paperasserie. Ce comité s'est réuni en novembre 2006. Le comité vise principalement à proposer des mesures pour réduire les démarches administratives imposées aux entreprises par la réglementation fédérale.

Le ministère édite un bulletin électronique sur l'allégement réglementaire et administratif. Cette publication est transmise par courriel à près de 200 abonnés dans les ministères et organismes ainsi que dans les associations sectorielles. Véhicule privilégié pour diffuser de l'information sur la question de l'allégement réglementaire et administratif, le bulletin est un moyen de sensibilisation au respect des orientations gouvernementales en la matière. Le bulletin est également disponible sur le site Internet du ministère[9]. Au cours de l'exercice 2006-2007, deux numéros ont été publiés.

[9] Le bulletin est disponible à l'adresse suivante : www.mce.gouv.qc.ca/allegement/index.htm

OBJECTIF : Soutenir la prise de décision gouvernementale et faciliter les changements souhaités au sein de l'État en s'appuyant sur le savoir-faire ministériel et sur les ressources humaines

RÉSULTATS :

À la suite du dépôt de son plan de main-d'œuvre 2005-2008, le ministère a amorcé la planification pluriannuelle de sa main-d'œuvre pour les années 2006-2009. Pour ce faire, le ministère a dressé la situation de son effectif au 31 mars 2007 et a effectué les prévisions pour la période 2006-2009. Ces prévisions couvrent l'organisation dans son ensemble et chacune de ses composantes. L'objectif est d'associer les gestionnaires à la démarche de planification de la main-d'œuvre et de les informer relativement aux problématiques soulevées par les nombreux départs à la retraite actuels et anticipés.

Le ministère assure la relève nécessaire à la réalisation de sa mission. Il détermine notamment les emplois les plus stratégiques à combler, le cas échéant.

Plusieurs heures de formation ont été nécessaires à la suite de l'implantation du système SAGIR (Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources) car les changements apportés par ce nouveau système ont des incidences sur la plupart des processus administratifs et touchent, directement ou indirectement, plusieurs personnes à tous les niveaux de l'organisation.

Outre SAGIR, les activités de développement ont été axées principalement sur la gestion des ressources humaines, la communication orale et écrite – tant en français qu'en anglais –, la bureautique et l'informatique.

AXE D'INTERVENTION : Une haute fonction publique engagée, diversifiée et performante

Indicateur :

- Initiatives concernant la haute fonction publique (nature et impact)

OBJECTIF : Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales

RÉSULTATS :

De nouvelles activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Centrées sur les priorités gouvernementales, ces activités et rencontres ont été offertes aux diverses clientèles qui composent la haute fonction publique.

- Les sept *Petits-déjeuners du secrétaire général* ont permis à 295 participants d'échanger avec des conférenciers de prestige sur des réalités qui interpellent l'administration publique.

- Les *Rendez-vous informels des sous-ministres* se sont tenus à 13 reprises et ont favorisé le maillage des sous-ministres.

- Six rencontres du *Cercle des sous-ministres adjoints et des dirigeants d'organismes* ont permis de sensibiliser 604 participants à des sujets reliés aux priorités gouvernementales.

- Huit séminaires de mise à niveau des compétences et un séminaire thématique sur le dossier prioritaire du gouvernement en ligne ont rejoint 203 titulaires.

- Un total de 242 titulaires ont participé à la *Rencontre de la haute fonction publique avec le secrétaire général* portant sur le bilan des activités, les priorités et les attentes.

- Le secrétaire général a également sensibilisé les hauts fonctionnaires aux priorités gouvernementales lors des deux *sessions d'accueil* organisées à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur.

OBJECTIF : Appuyer les hauts fonctionnaires en tant qu'acteurs clefs des changements nécessaires au sein de l'État

RÉSULTATS :

Les deux *sessions d'accueil* offertes en 2006-2007 aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur comprenaient plusieurs interventions destinées à soutenir les hauts fonctionnaires dans la mise en œuvre des changements au sein de l'État. Le ministère a aussi organisé trois *sessions de formation à l'intention des nouveaux membres des tribunaux administratifs*. Le *Programme de mentorat* a rejoint 29 nouvelles dyades de mentor-mentoré.

Un nouveau *Programme de soutien à la réflexion sur la carrière*, développé en partenariat avec l'École nationale d'administration publique, est offert depuis l'automne 2006. Il a comme objectif d'accompagner les titulaires d'un emploi supérieur qui désirent faire le point sur leur carrière ou qui vivent une période de transition sur le plan professionnel.

Différents groupes de travail, principalement composés de sous-ministres, de sous-ministres adjoints ou associés et de dirigeants d'organismes, ont été mis à contribution tout au long de l'année. Ainsi, les recommandations du groupe de travail sur la relève ont été mises en œuvre. Un plan de relève de la haute fonction publique a été institué en 2006-2007 afin d'assurer au gouvernement l'accès à une banque de personnes qualifiées et répondant au « profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion ».

Un nouveau groupe de travail a été mis en place afin de dégager des orientations en matière de formation des membres des tribunaux administratifs en fonction du « profil de compétences des juges administratifs ».

OBJECTIF : Soutenir l'engagement dynamique de la haute fonction publique dans l'implantation d'une saine gestion fondée notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité

RÉSULTATS :

Au 31 mars 2007, la quasi-totalité des quelque 175 organismes et entreprises visés par l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie avaient satisfait à cette obligation ou étaient sur le point d'y donner suite.

Le ministère a traité plusieurs demandes d'information de diverses sources sur l'application du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que sur les règles d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs d'État.

- Certaines questions ont nécessité une étude approfondie et ont conduit à une opinion juridique explicite.

- De plus, les cas de neuf titulaires d'un emploi supérieur ont fait l'objet d'un examen relatif à l'éthique et à la déontologie au cours de l'année. Deux d'entre eux n'ont révélé aucun manquement; quatre autres ont nécessité un avertissement rappelant au titulaire les règles applicables, ce qui constitue une mesure administrative et non disciplinaire; un autre a quitté ses fonctions pendant qu'une vérification était en cours, ce qui a clos le dossier; deux cas étaient encore à l'étude au 31 mars 2007.

Au cours de la dernière année, le ministère a poursuivi ses efforts en vue d'une meilleure information et d'une plus grande conscientisation des administrateurs publics à l'égard de leurs obligations en matière d'éthique. C'est ainsi qu'il a assuré la publication d'un dépliant à ce sujet intitulé *L'éthique des administrateurs publics* en vue d'une transmission en avril 2007 à tous les administrateurs publics nommés par le Conseil des ministres, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. Par la suite, il sera systématiquement remis à chaque nouvel administrateur public lors de sa nomination par le gouvernement.

En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère a participé activement aux travaux du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique. Ce réseau est notamment appelé à faire circuler, dans les ministères et organismes, l'information pertinente en matière d'éthique. Il doit également y susciter l'avancement de la réflexion à ce sujet.

Le ministère a collaboré à des sessions de formation et de sensibilisation d'employés de l'administration publique. L'éthique a ainsi constitué l'un des thèmes discutés dans le cadre des sessions d'accueil à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et des nouveaux membres des tribunaux administratifs.

Le ministère est entré en rapport avec plusieurs ministères, organismes et entreprises du gouvernement afin de les informer de leurs obligations en matière d'éthique et a joué un rôle de conseil auprès d'eux. Le comité de direction de certains d'entre eux a notamment été rencontré à ce sujet.

Enfin, le ministère a assuré un suivi auprès des organismes et des entreprises du gouvernement dont le personnel n'est pas régi par la *Loi sur la fonction publique*, afin de les inciter, lorsque cela n'avait pas été fait, à adopter un code d'éthique et de déontologie pour leurs employés et de les assister dans la rédaction d'un tel code.

OBJECTIF : Poursuivre les efforts visant à améliorer la performance gouvernementale en ce qui a trait à la représentativité de groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le *Plan de modernisation 2004-2007* pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ». Ces efforts se sont traduits par des résultats encourageants.

- Parmi les titulaires d'un emploi supérieur, on note en 2006-2007 une légère augmentation de la représentation des groupes cibles (membres des communautés culturelles, Autochtones, anglophones et personnes handicapées). Concernant les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 11,5 % à 13,0 %, alors que la proportion parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 6,0 % à 6,2 %.

- Pour ce qui est de la représentation féminine, on constate une hausse intéressante.

  - La proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel est passée de 32,2 % à 36,3 %.

  - Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, leur proportion est passée de 36,5 % à 37,9 %. L'accroissement le plus significatif se situe au niveau des sous-ministres et des sous-ministres adjoints ou associés, où la proportion de femmes est passée de 33,1 % à 34,6 % – ce qui constitue un sommet inégalé à ce chapitre. Ainsi, plus du tiers des emplois à la haute direction des ministères sont occupés par des femmes.

Orientation 2

Créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette deuxième orientation a été explicitée sous la forme de trois axes d'intervention, à partir desquels ont été établis des objectifs. Les résultats 2006-2007 sont présentés en fonction de chacun de ces trois axes d'intervention et des quatre objectifs qui en découlent.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat à la jeunesse, placé sous l'autorité du premier ministre, également responsable des dossiers concernant la jeunesse.

AXE D'INTERVENTION : La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009[10]

Indicateurs :

- État de réalisation des mesures identifiées dans la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*[10]
- Niveau de contribution des acteurs des différents secteurs d'intervention
- Situation du soutien aux jeunes, état de leur santé et de leur bien-être, intégration professionnelle, réussite éducative et place des jeunes dans la société

OBJECTIF : Coordonner la production et la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale concertée

RÉSULTATS :

La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*[11] a été rendue publique le 29 mars 2006. Elle repose sur cinq orientations :

- améliorer la santé et le bien-être,
- favoriser la réussite éducative,
- favoriser l'insertion professionnelle,
- accroître la présence des jeunes dans la société,
- améliorer le soutien offert aux jeunes.

---

[10] La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* ne couvre pas la même période que dans le *Plan stratégique 2005-2008*.

[11] La *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* est disponible à l'adresse suivante : www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/documents/strategie-action-jeunesse-2006-2009.pdf

Pour chacune de ces orientations, le gouvernement propose des choix stratégiques et des cibles à atteindre, de manière à mieux répondre aux besoins des jeunes. Par ailleurs, la stratégie contient 80 mesures dont plusieurs nécessitent de nouveaux investissements s'élevant à plus de 110 millions de dollars au cours des trois années. Pour plusieurs mesures, les responsables et les partenaires sont clairement identifiés. Des indicateurs de résultats permettant de juger de leur efficacité sont déterminés.

Le suivi et l'évaluation de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* sont effectués en collaboration avec un comité interministériel composé de représentants des principaux ministères et organismes concernés par les jeunes et par un comité formé des principaux partenaires non gouvernementaux.

OBJECTIF : Améliorer l'efficacité des services offerts aux jeunes en bonifiant la cohérence et la complémentarité des interventions

RÉSULTATS :

Au cours de l'année 2006-2007, la grande majorité des mesures de la Stratégie ont été mises en œuvre. À cet effet, le Secrétariat à la jeunesse a signé 180 ententes de partenariat pour un total de plus de 86 millions de dollars.

AXE D'INTERVENTION : Le portail jeunesse « Espace J »

Indicateurs :

- Nombre de fiches d'information et de services jeunesse présentés sur le site
- Nombre de visiteurs sur le site
- Niveau de satisfaction de la clientèle

OBJECTIF : S'assurer, en tenant compte des objectifs du gouvernement en ligne, que les jeunes soient mieux informés, par l'intermédiaire du portail jeunesse, sur les services qui leur sont destinés

RÉSULTATS :

Tel qu'indiqué dans la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, le ministère a amorcé les travaux relatifs à l'élaboration de la Phase II du portail jeunesse « Espace J ». Cette phase vise notamment à offrir aux jeunes et aux intervenants une information gouvernementale et interministérielle enrichie. Par ailleurs, cette phase a pour objectif de permettre de diriger les internautes vers les informations existantes sur Internet à partir du Portail. Par conséquent, les fiches d'information vont être remplacées au fur et à mesure par des liens vers les sites Internet appropriés.

AXE D'INTERVENTION : Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

Indicateur :

- État de réalisation des mesures identifiées dans le cadre du Plan d'action triennal du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*

OBJECTIF : Contribuer au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et les partenaires du secteur privé

RÉSULTATS :

Le *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* a été prolongé et bonifié dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009.*

Voici quelques résultats atteints :

- Pour la période du 1er août 2005 au 31 mars 2007, les agents voués au développement de la culture entrepreneuriale ont rejoint, dans toutes les régions du Québec, environ 98 300 jeunes, 7 650 enseignants, 4 150 entrepreneurs, 700 élus et 16 300 représentants d'organismes socio-économiques[12].

- L'édition 2006 du *Concours québécois en entrepreneuriat* s'est assurée la participation de 165 872 personnes, dont 164 411 jeunes. Il s'agit d'une nette progression par rapport aux résultats obtenus auparavant : en 2003, année précédant la mise en œuvre du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*, le *Concours québécois en entrepreneuriat* avait rejoint 98 504 personnes.

- Un total de 64 sessions de formation ont été présentées. Ces sessions visaient l'amélioration des habiletés de gestion des jeunes entrepreneurs. Elles ont rejoint 1 061 entrepreneurs, par l'entremise du Mouvement québécois de la qualité et de la Fondation de l'entrepreneurship;

- Le programme de mentorat de la Fondation de l'entrepreneurship a permis de jumeler à des mentors 647 entrepreneurs, dont plus de la moitié sont âgés de moins de 35 ans. Durant l'exercice 2006-2007, le réseau de mentors s'est enrichi de 179 nouveaux mentors. Au 31 mars 2007, il comptait 1 010 mentors actifs.

- Avec l'appui du Réseau québécois du crédit communautaire, un soutien technique a été apporté à 381 jeunes engagés dans 317 projets de microcrédits, sous la forme d'un total de 6 387 heures de soutien technique.

---

[12] Les données présentées proviennent de la compilation des personnes rencontrées lors de chaque réunion. Les personnes rencontrées à plus d'une reprise sont comptées comme des personnes différentes.

Orientation 3

Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et les territoires canadiens

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, la troisième orientation a été déclinée en trois axes d'intervention, eux-mêmes mis en œuvre dans le cadre de neuf objectifs. Les résultats 2006-2007 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie intérieure proactive et cohérente

Indicateurs :

- Révision du mandat des Bureaux du Québec au Canada
- Révision des accords de coopération existants et signature de nouveaux accords de coopération avec d'autres provinces
- Avancement des travaux visant un renforcement de l'Accord sur le commerce intérieur

OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales au Canada

RÉSULTATS :

Conformément à la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne – L'avenir en français* rendue publique le 7 novembre 2006, les Bureaux du Québec au Canada ont, plus que jamais, un rôle de première ligne à jouer. Ils doivent non seulement assumer une importante fonction de conseil mais également accompagner davantage les organismes des communautés dans l'élaboration de leurs projets de partenariat.

Un nouvel accord-cadre de coopération a été conclu entre le Québec et l'Ontario. De cet accord découlent huit ententes sectorielles qui visent les affaires francophones, la santé, les transports, l'environnement, les ressources naturelles, le tourisme, la sécurité publique et la culture.

En 2006-2007, le ministère du Conseil exécutif a participé activement à 119 réunions intergouvernementales et assisté et conseillé le premier ministre au cours de trois rencontres du Conseil de la fédération. Des communiqués[13] ont fait état des décisions prises lors de ces rencontres.

OBJECTIF : Intensifier la collaboration entre le Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et des territoires

RÉSULTATS :

Le ministère a été associé à un grand nombre de négociations intergouvernementales qui ont conduit à la signature de 93 ententes, dont :

- l'*Accord Canada-Québec relatif à l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture* (UNESCO);
- le *Protocole de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario*, comprenant huit ententes sectorielles;
- l'*Entente Québec-Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction (2006)*;
- l'*Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes (2005-2006 à 2008-2009)*;
- l'*Accord Canada-Québec sur l'Initiative de transition du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) pour l'évaluation des stocks*;
- l'*Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec concernant l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA)*;
- l'*Entente de collaboration entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec*.

[13] Les communiqués sont disponibles à l'adresse suivante : www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm

Tableau récapitulatif des diverses interventions du ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Réunions fédérales-provinciales-territoriales des premiers ministres	2	2	—
Réunions du Conseil de la fédération	4	3	3
Autres rencontres intergouvernementales	102	102	119
Ententes intergouvernementales signées	74	82	93
Avis donnés aux différents comités ministériels	69	62	61
Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	139	139	190

OBJECTIF : Favoriser la réduction des barrières au commerce interprovincial et l'affermissement d'un espace économique commun

RÉSULTATS :

Le ministère a pris une part active à la mise en œuvre du plan de travail du Conseil de la fédération en matière de commerce intérieur.

- Le Québec a notamment participé à deux rencontres ministérielles tenues respectivement en septembre 2006 à Halifax et en février 2007 à Toronto. Ces deux rencontres ont entre autres permis d'approuver une série de modifications visant à alléger et rendre plus prévisible le mécanisme de règlement des différends de l'*Accord sur le commerce intérieur* et de convenir, avec le concours des ministres du marché du travail, d'un ambitieux plan d'action en vue d'assurer la pleine mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre d'ici avril 2009.

- En collaboration avec les ministères concernés, le ministère a participé activement à la conclusion d'un accord sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction avec l'Ontario, en juin 2006. Des négociations ont aussi été entreprises en février 2007 avec le Nouveau-Brunswick sur ce même sujet. L'objectif est d'établir des processus de reconnaissance mutuelle facilitant la mobilité des travailleurs dans le respect des modes particuliers de gestion de cette industrie.

- Enfin, l'Entente entre la Nouvelle-Écosse et le Québec sur le commerce de la bière, conclue en décembre 2006, a permis la levée de certaines contraintes de nature administrative et financière qui entravaient ce commerce entre les deux provinces.

AXE D'INTERVENTION : Un Québec s'affirmant dans l'ensemble canadien et défendant son autonomie constitutionnelle

Indicateurs :

- Participation à des conférences, des colloques et des événements scientifiques d'envergure sur l'évolution du fédéralisme et production de textes concernant la situation du Québec, le dossier des relations intergouvernementales et la réflexion en matière institutionnelle et constitutionnelle

- Positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences intergouvernementales et actions prises en cas d'empiètements fédéraux et de non-respect des principes du fédéralisme

OBJECTIF : Accroître encore davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien

RÉSULTATS :

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et le ministère ont participé à plusieurs conférences ou colloques scientifiques portant sur l'évolution du fédéralisme canadien ou sur des thématiques particulières en lien avec des enjeux fondamentaux pour le Québec, tels que le déséquilibre fiscal, la réforme des institutions et le fédéralisme asymétrique.

Dans le cadre de ces activités, le ministre a prononcé plusieurs discours précisant la position du Québec sur ces différents enjeux du fédéralisme canadien.

Le tableau ci-après présente quelques-uns de ces discours.

Quelques discours prononcés par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes en 2006-2007

Date	Lieu	Titre ou sujet
1er juin 2006	Colloque de l'Association des économistes québécois (ASDEQ), Québec	L'évolution des relations économiques intergouvernementales
21 septembre 2006	Comité sénatorial spécial sur la réforme du Sénat, Ottawa	Position du gouvernement du Québec relativement au projet de loi S-4
29 septembre 2006	Colloque de la Société du patrimoine politique du Québec « 50e anniversaire de la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels : regards sur l'évolution de la problématique fiscale », Québec	Les enjeux actuels dans les relations économiques intergouvernementales
3 novembre 2006	Interpellation du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes à l'Assemblée nationale, Québec	Le concept de nation québécoise
7 décembre 2006	« Les nouvelles frontières du fédéralisme », Conférence réunissant les représentants des chefs de gouvernements des États membres des Régions partenaires, São Paulo (Brésil)	Le fédéralisme au Canada : la vision du gouvernement du Québec

Le ministère a parrainé un projet de maillage avec l'Institut de relations intergouvernementales de l'Université Queen's en libérant un membre de son personnel, en l'occurrence le directeur de la réflexion stratégique, pour effectuer un séjour de dix mois à titre de « visiting fellow ».

Rattaché au *School of Policy Studies* de l'Université Queen's, l'Institut est un important centre de recherche sur le fédéralisme et les relations intergouvernementales au Canada. Ce projet aura permis de développer un réseau de relations avec des experts juridiques et politiques du milieu intellectuel et universitaire au Canada et aura contribué à sensibiliser la communauté scientifique canadienne anglaise à l'égard de la vision québécoise des principaux enjeux du fédéralisme et des relations intergouvernementales.

OBJECTIF : Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien

RÉSULTATS :

Le ministère a assuré une veille à l'égard des politiques, programmes et projets de loi émanant du gouvernement fédéral et susceptibles d'incidences importantes sur le Québec. Le ministère a proposé, lorsque nécessaire, des actions ou positions visant à défendre l'autonomie ou les compétences constitutionnelles du Québec. Cela l'a notamment amené à se positionner sur la reconnaissance de la nation québécoise, la question du pouvoir fédéral de dépenser et le projet du gouvernement fédéral visant à réformer le Sénat.

Le ministère a procédé à l'étude de la jurisprudence constitutionnelle émanant des tribunaux supérieurs et pouvant présenter un intérêt pour le Québec. Les travaux d'analyse ont, en particulier, porté sur les jugements concernant le partage des compétences ou mettant en jeu les principes sous-jacents du fédéralisme canadien.

En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère a assuré un suivi du dossier des enjeux frontaliers relatifs au Golfe du Saint-Laurent (statut et frontières) et aux îles bordant les territoires nordiques du Québec. En particulier, il s'est penché sur l'*Accord sur les revendications territoriales des Inuit [sic] du Nunavik*, conclu par ces derniers avec le gouvernement fédéral et qui porte sur les zones marines entourant le Québec septentrional.

En concertation étroite avec les ministères sectoriels concernés, le ministère a participé aux travaux de suivi de la Rencontre des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux, qui s'était tenue à Kelowna en novembre 2005. L'objectif de la rencontre était de convenir de mesures visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones du Canada.

OBJECTIF : Conseiller le gouvernement relativement au dossier constitutionnel

RÉSULTATS :

Le ministère a suivi de près les travaux en cours à Ottawa relativement aux réformes susceptibles de comporter d'importantes incidences intergouvernementales, institutionnelles et même constitutionnelles, soit notamment la réforme du programme de péréquation et les changements que le gouvernement fédéral a proposés à la durée du mandat des sénateurs et aux modalités entourant leur processus de sélection. Le ministère a alors proposé des voies d'action ou de positionnement visant à défendre l'autonomie ou les compétences constitutionnelles du Québec.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes a présenté en septembre 2006 la position du gouvernement du Québec sur la réforme du Sénat, devant le Comité sénatorial spécial chargé d'étudier le projet de loi S-4 relatif à la durée du mandat des sénateurs.

AXE D'INTERVENTION : Un fédéralisme canadien équilibré et ouvert à l'asymétrie et à la spécificité du Québec

Indicateur :

- Développement d'approches communes avec les autres provinces et les territoires

OBJECTIF : Prôner, dans l'ensemble fédératif canadien, le respect du partage des compétences et des principes propres au fédéralisme, notamment l'égalité entre les ordres de gouvernement et l'équilibre fiscal

RÉSULTATS :

En collaboration avec le ministère des Finances, le ministère a poursuivi ses efforts en vue de corriger le déséquilibre fiscal. Dans le budget du 19 mars 2007, le gouvernement fédéral a énoncé les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour résoudre le déséquilibre fiscal. Les mesures mises en place pour réformer le programme de péréquation correspondent, pour l'essentiel, aux demandes formulées par le Québec pour corriger le déséquilibre fiscal horizontal.

OBJECTIF : Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières

RÉSULTATS :

Le ministère a appuyé les ministères chargés de la négociation d'ententes sectorielles visant à assurer l'autonomie du Québec dans la mise en œuvre des initiatives fédérales. Plusieurs ententes bilatérales Québec-Ottawa ont ainsi été conclues. Ces ententes prennent en compte les besoins spécifiques du Québec et lui en assurent la maîtrise d'œuvre.

Le 5 mai 2006, le Québec signait l'*Accord Canada-Québec relatif à l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture* (UNESCO). Le 28 février 2007 était conclu le *Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relatif aux modalités administratives pour l'établissement de la Représentation du Québec à la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO*. Le ministère a contribué à la négociation de ces ententes, en collaboration avec le ministère des Relations internationales.

OBJECTIF : Exercer un leadership sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération

RÉSULTATS :

Le ministère soutient la participation du Québec au Conseil de la fédération. En 2006-2007, le Conseil s'est réuni une première fois à Montréal, les 11 et 12 avril 2006.

- Le 11 avril, les premiers ministres ont analysé les progrès réalisés par leurs ministres dans l'élaboration d'une stratégie pancanadienne à l'égard de l'éducation postsecondaire et de la formation professionnelle et indiqué qu'ils examineraient cette stratégie lors de leur rencontre annuelle à St.John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Ils ont rendu public le rapport sur le déséquilibre fiscal du Comité consultatif créé par le Conseil de la fédération. Ils ont réitéré qu'un équilibre est nécessaire entre les dépenses découlant des responsabilités de leurs gouvernements et la capacité de les financer. Ils ont également réaffirmé leur appui au principe constitutionnel concernant l'accès à des revenus suffisants pour fournir les niveaux de services publics comparables à des niveaux de fiscalité raisonnablement comparables.

- Le 12 avril, à l'occasion d'une séance conjointe de travail, les premiers ministres ont échangé avec des premiers ministres des États de l'Australie des points de vue et perspectives à l'endroit de leur système fédéral respectif. Ils en ont également profité pour discuter de questions et de priorités d'intérêt commun de nature plus sectorielle, comme la recherche et le développement et le domaine des biotechnologies, le transport national, le commerce international ainsi que l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle.

Le Conseil de la fédération s'est réuni de nouveau le 8 juin 2006 à Edmonton (Alberta). Cette rencontre visait à permettre aux premiers ministres de discuter avec les membres du Groupe d'experts fédéral sur la péréquation et la formule de financement des territoires. Le groupe avait rendu public son rapport le 5 juin précédent.

La réunion annuelle du Conseil s'est tenue du 25 au 28 juillet 2006 à St.John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

- Lors de cette conférence, les premiers ministres ont dévoilé les stratégies retenues afin d'atteindre leurs objectifs dans les secteurs d'intervention qu'ils ont choisi d'aborder en priorité, soit l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle (dévoilement d'une stratégie du Conseil), le commerce intérieur et les marchés internationaux, ainsi que l'énergie.

- De plus, ils ont convenu de suivis ou de directives à donner dans un certain nombre de dossiers dont le commerce intérieur, la préparation aux pandémies, la participation des provinces et territoires aux négociations, aux ententes et aux forums internationaux, la stratégie nationale de transport en commun, les relations Canada–États-Unis, la santé et les institutions nationales.

- Enfin, les membres du Conseil se sont penchés sur des moyens de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'organisme.

Orientation 4

Renforcer la francophonie canadienne

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette quatrième orientation a conduit à la formulation d'un axe d'intervention et de trois objectifs. Les résultats 2006-2007 sont présentés en fonction de cet axe d'intervention et de ces objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION : Une nouvelle solidarité autour de la promotion du fait français

Indicateurs :

- Révision de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada
- Activités et projets associant des organismes québécois et des organismes issus des communautés francophones et acadiennes
- Intégration d'un volet « affaires francophones » dans chacun des accords de coopération
- Création du Centre de la francophonie dans les Amériques

OBJECTIF : Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes

RÉSULTATS :

Le ministère a accordé en 2006-2007 un soutien totalisant la somme de près de 2,4 millions de dollars pour la réalisation de 325 projets, dans le cadre du *Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés* et du *Programme de coopération intergouvernementale*.

Le *Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés* a été remplacé par le *Programme d'appui à la francophonie canadienne*, à la suite du lancement, le 7 novembre 2006, de la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne – L'avenir en français*[14].

Fruit d'une vaste consultation menée auprès des communautés francophones et acadiennes du Canada et à laquelle a été associé le Comité interministériel québécois sur la francophonie canadienne, la Politique est le reflet d'une nouvelle vision qui tient compte des aspirations des différents partenaires de la francophonie canadienne.

- La Politique reconnaît que la pérennité du fait français au Canada passe par une coopération de plus en plus étroite entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. À cet égard, le Québec entend exercer un leadership rassembleur au sein de la francophonie canadienne.

- De nouveaux mécanismes de concertation sont créés pour répondre aux objectifs poursuivis par la nouvelle Politique.

- La Politique est assortie de divers leviers d'action ainsi que d'une série de dix actions. Ces dernières constituent un véritable plan d'action qui sera revu et bonifié annuellement.

Dans le cadre de l'entente de coopération qui lie le Québec et la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, une tournée des régions du Québec a été de nouveau organisée à l'intention de représentants des communautés francophones et acadiennes dans le but notamment de nouer des partenariats dans les domaines de l'économie et des affaires et auprès de diverses clientèles tels les jeunes. Cette tournée a eu lieu du 24 au 27 avril 2006.

En août 2006, et grâce à l'appui du ministère, la Société Nationale de l'Acadie, de concert avec le Village historique acadien de Caraquet et le Congrès mondial acadien de 2009, a développé un partenariat avec les Fêtes de la Nouvelle-France qui a procuré à l'Acadie une vitrine d'envergure. Ces organismes seront également présents aux Fêtes de la Nouvelle-France lors des éditions de 2007 et de 2008.

OBJECTIF : Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois

RÉSULTATS :

À la suite de la décision prise par les ministres provinciaux et territoriaux lors de la *Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne* de 2005, un Comité ministériel a été mis sur pied afin de dresser un inventaire des enjeux et des défis auxquels fait face la francophonie canadienne, particulièrement quant à ses relations avec le gouvernement du Canada. Un rapport définitif a été déposé lors de la Conférence ministérielle d'Ottawa du 13 octobre 2006. On y résume les consultations tenues et on y dresse un portrait des enjeux et défis décelés. Les

[14] Les informations concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : www.saic.gouv.qc.ca/francophonie_et_cooperation/index.htm

membres du Comité ministériel ont jugé opportun de pousser plus loin leur réflexion et de dresser une liste des interventions que les ministres pourraient vouloir privilégier, lesquelles ont effectivement été entérinées à l'unanimité lors de la Conférence de 2006.

On entend donc privilégier les trois axes suivants :

- contribuer à l'articulation d'un énoncé de vision mobilisateur et d'orientations qui rallient l'ensemble de la francophonie canadienne;

- promouvoir activement la francophonie canadienne et communiquer sa pertinence au présent et au futur, lors d'événements à hautes retombées médiatiques;

- envisager l'exercice d'un leadership au chapitre de la jeunesse et de l'immigration, se traduisant par des projets d'envergure, concrets et à retombées multiples.

Le ministère a par ailleurs poursuivi activement ses efforts visant la signature d'ententes bilatérales en matière de francophonie avec les provinces et territoires. Un nouvel accord de coopération en matière de francophonie a été signé avec le gouvernement de l'Ontario en juin 2006. Des négociations se sont poursuivies avec Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres ont été amorcées avec les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, afin de conclure des accords de coopération en matière de francophonie.

Au terme de ces négociations, le Québec aura conclu des accords en matière de francophonie avec l'ensemble des provinces et territoires de la fédération canadienne.

OBJECTIF : Regrouper les forces vives de la francophonie des Amériques au sein d'un Centre de la francophonie dans les Amériques, en vue de favoriser le rayonnement de la francophonie à l'échelle continentale

RÉSULTATS :

La *Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques*[15] a été sanctionnée le 14 décembre 2006.

En misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'action entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et d'ailleurs dans les Amériques, le Centre a pour mission de contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie vivante, dynamique et porteuse d'avenir pour la langue française.

Par ailleurs, dans le cadre des célébrations du 400e anniversaire de la Ville de Québec, la France a annoncé sa contribution qui consistera à aménager une partie du siège du Centre de la francophonie des Amériques, situé au 2, Côte de la Fabrique à Québec.

---

[15] On trouvera toutes les informations concernant le Centre de la francophonie des Amériques à l'adresse suivante : www.saic.gouv.qc.ca/publications/centre-francophonie.pdf

Orientation 5

Accompagner le développement des nations autochtones

La cinquième orientation du *Plan stratégique 2005-2008* comprend quatre axes d'intervention, eux-mêmes mis en œuvre dans le cadre de huit objectifs. Les résultats 2006-2007 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat aux affaires autochtones, placé sous l'autorité du ministre délégué aux Affaires autochtones.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure connaissance des besoins des Autochtones

Indicateurs :

- Réalisation du forum sur le développement social et économique des nations autochtones
- État des relations avec chacune des communautés

OBJECTIF : Organiser et tenir un forum sur le développement social et économique des nations autochtones, à la suite des engagements pris dans le cadre du Forum des générations

RÉSULTATS :

À la suite des travaux effectués par le ministère en 2006-2007, le Forum socioéconomique des Premières Nations s'est tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006.

- Dans le but d'échanger sur les moyens concrets afin de relever les perspectives socioéconomiques des Premières Nations, les discussions ont été articulées autour de quatre thèmes, soit :
  - l'économie et l'emploi,
  - la santé, les services sociaux et les services à l'enfance,
  - la culture et l'éducation,
  - les infrastructures et le développement communautaire durable.
- Depuis la tenue du Forum, un mécanisme a été mis en place afin d'assurer le suivi de nature politique de la mise en œuvre des engagements découlant de l'événement ou sur tout autre sujet convenu.

Lors du *Forum socioéconomique des Premières Nations* et afin de permettre aux Inuits d'exprimer plus en détail leurs priorités, il a été convenu qu'une rencontre appelée Katimajiit se tiendrait à Kuujjuaq au cours de l'année 2007. Les discussions porteraient sur les mêmes thèmes que ceux du Forum de Mashteuiatsh, mais seraient orientées vers les problématiques spécifiques aux Inuits.

OBJECTIF : Maintenir des relations constructives avec les nations et communautés autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère agit pour le développement et le maintien de relations continues entre le gouvernement du Québec et les nations et communautés autochtones, dans le respect du mandat qui lui a été confié.

La volonté du ministère d'accroître le dialogue et d'améliorer son écoute ainsi que ses efforts de rapprochement se sont notamment traduits par les actions suivantes :

- La présence accrue sur le terrain des agents du Secrétariat aux affaires autochtones a permis des rapprochements, en particulier avec certaines communautés algonquines de l'Abitibi.

- Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures établies lors du Forum socioéconomique des Premières Nations, un grand nombre de séances d'information ont été offertes aux communautés par des représentants du ministère afin que ces communautés puissent bénéficier du Fonds d'initiatives autochtones.

- Un processus de travail multipartite a été établi entre le ministère, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et les Algonquins de Kitcisakik. Ce processus vise à déterminer et à mettre en œuvre des solutions sur une période de trois à cinq ans en matière de développement économique, de développement social et de réfection des infrastructures communautaires, de manière à assurer une progression des conditions de vie de cette communauté.

- Une mission de développement économique a été conçue au bénéfice des Innus de Natashquan. Dans ce cadre, des échanges ont eu lieu visant à favoriser leur formation professionnelle.

- Un comité a été mis sur pied concernant le projet de route d'accès à Whapmagoostui-Kuujjuarapik. Sont membres de ce comité des représentants des nations crie et inuite ainsi que des ministères québécois et fédéraux.

- Deux projets d'envergure concernant les Cris ont été relancés. Ces projets favoriseront le développement économique et la création de partenariats dans la région de la Baie James. Il s'agit du projet Aanischaaukamikw (le Centre culturel de la nation crie à Oujé-Bougoumou) et d'une entente de coopération avec les partenaires publics du Nord-du-Québec pour la mise en place d'un réseau à large bande.

- Le ministère a travaillé avec la Commission de toponymie du Québec afin de faciliter la publication d'un avis favorable à la nation naskapie de Kawawachikamach, relativement à l'adoption d'un patronyme traditionnel pour le territoire naskapi.

- L'Institut Culturel et Éducatif Montagnais a été accompagné par le ministère dans la réalisation de différents dossiers, dont la concertation pour le développement culturel des Innus.

- Un important projet pilote de formation professionnelle Akwesasne a été concrétisé, en collaboration avec les ministères et organismes partenaires.

- Des discussions soutenues ont été engagées avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et ses huit constituantes, dans la perspective de la signature d'une entente quinquennale.

- Des relations assidues ont été développées avec l'ensemble des centres d'amitié du Québec ainsi qu'avec les intervenants exerçant leurs activités en milieu urbain. Le ministère a travaillé à mieux déterminer les enjeux reliés au phénomène de l'autochtonie urbaine, lequel prend une ampleur inédite.

- Le ministère a assuré la coordination et le suivi de la démarche de consultation sur les biens immobiliers matrimoniaux pour la protection des femmes et des enfants sur réserve. Cette action a mené à l'élaboration d'une position du Québec en la matière, qui a été présentée au gouvernement du Canada.

- Le dialogue a été établi avec plusieurs Conférences régionales des élus, de manière à encourager un rapprochement entre les communautés autochtones et allochtones dans les régions et à favoriser la prise en compte du fait autochtone dans la vie administrative, économique, politique et culturelle des régions.

AXE D'INTERVENTION : Des droits à clarifier

Indicateurs :

- État d'avancement des négociations
- Activités réalisées pour préciser l'exercice des droits ancestraux

OBJECTIF : Négocier des ententes relatives, en tout ou en partie, à des revendications territoriales ou à l'autonomie gouvernementale

RÉSULTATS :

Les négociations avec les communautés qui l'ont souhaité se sont poursuivies.

- Les négociations de la revendication territoriale globale de la nation innue sont toujours en cours. Des séances de négociation avec le Conseil tribal Mamuitun ont permis d'aborder la question de la participation réelle, des mesures de consultation et du territoire. Des plans de travail distincts ont été convenus pour la Corporation Ashuanipi et le groupe Mamit pour faciliter la négociation.

- Les négociations se sont poursuivies entre le gouvernement du Québec, celui du Canada et la nation attikamek. Les parties ont convenu de plusieurs projets de chapitre portant entre autres, sur les dispositions générales et la certitude juridique ainsi que sur l'autonomie gouvernementale.

- D'ici à ce que les négociations sur les droits ancestraux mènent à la conclusion de traités, le gouvernement du Québec, en conformité avec la récente jurisprudence à ce sujet, consulte les Premières Nations lorsque des projets sont susceptibles d'avoir des effets préjudiciables sur les droits qu'elles revendiquent. À cet effet, le *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones du gouvernement du Québec* a été publié en avril 2006 et il est mis en œuvre sous la coordination du ministère.

OBJECTIF : Obtenir une meilleure certitude sur l'exercice des droits ancestraux

RÉSULTATS :

La négociation des traités vise à préciser les modalités d'exercice des droits ancestraux et leur harmonisation avec les activités de l'ensemble des citoyens du Québec. La négociation a également pour objet de s'assurer que le développement du territoire et des ressources naturelles s'effectue en considération des droits des Autochtones et, lorsque possible, avec leur participation. Les projets de traité en négociation avec les Innus et les Attikameks contiendront un chapitre portant sur l'exercice des droits ancestraux.

AXE D'INTERVENTION : Des actions gouvernementales coordonnées

Indicateurs :

- État d'avancement des discussions pour chacune des questions abordées dans le cadre du Conseil conjoint des élus
- Respect des engagements pris dans chacune des ententes de développement
- Respect des engagements pris dans les ententes particulières de financement conclues dans le cadre d'un programme d'aide financière

OBJECTIF : Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus

RÉSULTATS :

Le 17 juin 2003, le gouvernement du Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador signaient l'Engagement politique mutuel, qui comprenait notamment l'établissement du Conseil conjoint des élus.

Ce lieu d'échanges politiques entre chefs autochtones et ministres du gouvernement du Québec a tenu cinq rencontres entre 2003 et 2005. Le ministère continue de soutenir la préparation d'éventuelles réunions du Conseil conjoint des élus.

OBJECTIF : Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement

RÉSULTATS :

Le ministère a fourni l'appui nécessaire au gouvernement dans le déroulement des différentes discussions et négociations avec les Cris et la mise en œuvre de l'entente communément appelée *La paix des braves*.

- Les négociations avec les Cris se sont poursuivies relativement à divers dossiers tels l'administration de la justice et les services correctionnels, les services policiers, les terres d'Oujé-Bougoumou, certaines terres de Mistissini et de Chisasibi, ainsi que l'accès au territoire.
- Ces négociations ont permis de convenir, en décembre 2006, d'un cadre financier en vertu duquel les obligations financières du Québec relatives à la mise en œuvre des chapitres 18 (administration de la justice) et 19 (police) de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois seraient réglées.
- Ce cadre financier a été suivi d'une entente de principe pour les chapitres 18 et 19 en janvier 2007.

En ce qui concerne la nation inuite, le ministère a poursuivi la mise en œuvre des ententes suivantes :

- Dans le cadre de l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (*Entente Sivunirmut*), il a versé une somme de 31,54 millions de dollars.

- Dans le cadre de l'entente de financement global avec l'ensemble des villages nordiques du Nunavik, il a été versé en 2006-2007 une somme de 9,96 millions de dollars aux villages nordiques.

- Dans le cadre de l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (*Entente Sanarrutik*), il a versé un montant de 15,76 millions de dollars pour le financement de projets communautaires et économiques. Le Québec a aussi conclu avec l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik une entente modifiant l'article 4.4 de l'*Entente Sanarrutik*, afin de mettre en place un ensemble de mesures correctionnelles, sociales et préventives destinées à prévenir et combattre la criminalité, à promouvoir la sécurité et la santé des collectivités, à fournir une aide aux victimes de crime et à améliorer les services correctionnels aux détenus inuits.

Pour ce qui est des nouvelles ententes de développement, les points suivants doivent être soulignés :

- poursuite des travaux en vue de la finalisation d'une entente de développement économique et communautaire avec l'Administration régionale Kativik;

- poursuite des négociations avec les Algonquins de Lac-Rapide (Lac-Barrière) concernant, notamment, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement intégré des ressources;

- début de négociations en vue de la signature d'une entente-cadre avec la communauté algonquine de Longue-Pointe (Winneway);

- début de négociations en vue de la signature d'une entente-cadre avec la communauté algonquine de Lac-Simon.

De concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère a travaillé à la mise en œuvre d'une aide financière permettant l'embauche de coordonnateurs en sport, loisir et implication communautaire et citoyenne dans différentes communautés autochtones du Québec. Cette aide financière vise à répondre aux difficultés que vivent les jeunes Autochtones, plus spécifiquement, l'isolement, le décrochage scolaire et une santé déficiente.

Le ministère s'est assuré du respect des engagements pris dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale – Volet autochtone* :

- maintien du soutien aux activités de formation, d'information et d'appui aux intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes de violence;

- renouvellement de l'entente triennale de financement conclue avec l'organisme Femmes autochtones du Québec pour sa mission globale;

- participation aux différents comités pour la mise en œuvre de la politique portant sur la violence conjugale, familiale et sexuelle, dont plusieurs mesures portaient sur les femmes autochtones;

- soutien au projet de la maison communautaire Missinak, actuellement en cours de réalisation.

Le ministère a soutenu la négociation d'ententes particulières avec un certain nombre de communautés autochtones, afin de préciser les modalités de leur adhésion au Fonds d'initiatives autochtones. Les communautés concernées sont les suivantes :

- les Hurons-Wendats;

- la Première Nation malécite de Viger;

- les Attikameks de Manawan;

- les Attikameks de Wemotaci;

- les Abénakis de Wôlinak;

- les Innus d'Essipit;

- les Innus de Mingan;

- les Innus de Uashat-Malioténam;

- la nation Naskapie de Kawawachikamach;

- les Micmacs de Listuguj;

- les Micmacs de Gesgapegiag;

- les Micmacs de Gespeg;

- les Mohawks d'Akwesasne.

OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises

RÉSULTATS :

Le Fonds d'initiatives autochtones a été présenté en automne 2006 lors du Forum socioéconomique des Premières Nations. L'accueil initial à ce nouveau fonds par les promoteurs autochtones est très encourageant. Les demandes ont été effectuées dans l'une ou l'autre des cinq enveloppes prévues au Fonds, soit le développement économique, la garantie de prêt, l'infrastructure communautaire, l'action communautaire et le soutien à la consultation. Le ministère a annoncé son appui à des projets pour un total de 3,7 millions de dollars. Par ailleurs, le ministère a annoncé qu'il soutiendra des projets pour un peu plus de 5 millions de dollars, dans le cadre du Fonds pour le développement des autochtones.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure information aux citoyens

Indicateur :

- Niveau de connaissance, de compréhension et de satisfaction à l'égard des négociations par le gouvernement du Québec

OBJECTIF : Informer la population des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones

RÉSULTATS :

Au cours de l'année 2006-2007, les activités de communication accomplies par le ministère ont contribué à faire connaître les différents dossiers de la négociation en général.

- L'organisation de sessions de sensibilisation et d'information, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, a permis aux élus municipaux de mieux comprendre les questions et les principaux enjeux en matière autochtone.

- La diffusion de documents d'information tels que la carte *Les Autochtones du Québec* et les fiches d'information sur les nations autochtones est un exemple d'actions ayant permis de joindre directement les citoyens au cours de la dernière année.

- Enfin, plusieurs sessions de sensibilisation ont été offertes aux professionnels de divers milieux. Les buts visés par ces sessions consistent à :

  - informer et sensibiliser le personnel des secteurs public, parapublic et municipal aux réalités culturelles, politiques, sociales et économiques des Autochtones;

  - permettre aux personnes qui ont à travailler directement ou indirectement avec la clientèle autochtone de mieux situer leurs interventions de travail et d'établir des contacts plus harmonieux avec les Autochtones.

Orientation 6

Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, consolider les droits des citoyens à la protection des renseignements personnels, améliorer l'accessibilité aux documents des organismes publics

Dans le *Plan stratégique 2005-2008*, cette sixième orientation comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats 2006-2007 sont présentés en fonction de ces axes d'intervention et objectifs.

La mise en œuvre de cette orientation est assurée par le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information, placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION : L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de réforme des institutions démocratiques

Indicateurs :

- Adoption d'une version refondue de la *Loi électorale*
- Adoption des modifications à la *Loi sur l'Assemblée nationale* et au *Règlement de l'Assemblée nationale*

OBJECTIF : Favoriser l'exercice du droit de vote et adopter un nouveau mode de scrutin assurant une Assemblée nationale plus représentative

RÉSULTATS :

À la suite des consultations particulières et générales de la Commission spéciale sur la *Loi électorale*, le ministre a déposé, en mai 2006, un projet de loi modifiant la *Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote*. Le projet de loi n° 22 introduit diverses mesures destinées à lever certains obstacles qui nuisent à l'exercice du droit de vote. Parmi elles, on note l'élargissement du vote par anticipation à tous les électeurs, le vote au bureau du directeur de scrutin et la possibilité de voter à domicile pour raisons de santé. Le projet de loi n° 22 a été adopté à l'unanimité par les députés et sanctionné le 14 juin 2006.

Quant à la réforme du mode de scrutin, le ministre a confié en décembre 2006 au Directeur général des élections le mandat d'étudier certains changements envisagés au mode de scrutin contenu dans l'avant-projet de loi.

OBJECTIF : Favoriser l'adoption d'une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires et à valoriser le rôle des députés

RÉSULTATS :

Le ministère a participé et collaboré avec les autorités de l'Assemblée nationale dans le cadre des travaux concernant le *Code d'éthique et de déontologie* des membres de l'Assemblée nationale.

Le ministère a conseillé le Leader du gouvernement dans le cadre des travaux de la sous-commission sur la réforme parlementaire et a participé aux travaux du comité technique mis sur pied par la sous-commission.

AXE D'INTERVENTION : L'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives relatives à l'accès aux documents publics et à la protection des renseignements personnels

Indicateurs :

- Adoption de la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*
- Politique de diffusion systématique de l'information publique
- Politique de protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
- Activités d'information et de formation offertes aux responsables ministériels en matière de sécurité, de confidentialité et d'intégrité à l'égard de la prestation électronique de services aux citoyens

OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents publics et assurer le respect de la protection des renseignements personnels

RÉSULTATS :

Le ministère a apporté son soutien au ministre dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi n° 86 modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*. Cette étude s'est terminée le 31 mai 2006. Le projet de loi a été adopté le 13 juin 2006 et sanctionné le jour suivant.

Le ministère a amorcé l'élaboration d'un projet de règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels, conformément aux modifications apportées à la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*. Ce projet de règlement remplace les deux politiques prévues dans le Plan stratégique 2005-2008, soit, la Politique de diffusion systématique de l'information publique et la Politique de protection des renseignements personnels. Le ministère a procédé à une consultation auprès de 126 ministères et organismes. Les résultats de cette consultation ont été analysés et seront intégrés dans une version définitive du projet de règlement.

OBJECTIF : Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes

RÉSULTATS :

Le ministère a fourni son avis aux instances décisionnelles du gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes qui en ont fait la demande concernant les aspects relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de différents projets.

Le ministère a informé les ministères et les organismes des changements apportés aux lois en matière d'accès et de protection des renseignements personnels à la suite de l'adoption du projet de loi nº 86, le 13 juin 2006.

De plus, le ministère a soutenu les activités du réseau gouvernemental de responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels : trois rencontres d'information et de sensibilisation ont été organisées en 2006-2007, réunissant entre 90 et 110 participants à chacune des rencontres.

OBJECTIF : Fournir un soutien aux ministères et aux organismes pour que la prestation électronique de services aux citoyens respecte les principes et les obligations légales de protection des renseignements personnels

RÉSULTATS :

Le ministère a poursuivi son travail d'analyse et de soutien dans ce domaine.

Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère du Conseil exécutif

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet en 2001 d'une *Déclaration de services aux citoyens*[16], conformément à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

La présente section du rapport annuel de gestion dresse le bilan des engagements qui y ont été pris.

Des services accessibles

Secrétariat à la jeunesse

Les services d'information et de référence offerts par le Secrétariat à la jeunesse à sa clientèle sont accessibles par téléphone (1-877-644-4545) ou au moyen de son site Internet[17] selon les modalités définies dans la *Déclaration de services aux citoyens*.

Le service téléphonique sans frais du Secrétariat est transféré depuis juillet 2006 à Services Québec (1-800-363-1363), qui traite désormais les demandes d'information des citoyens. La mission de Services Québec est notamment d'offrir des services de renseignements et de référence pour faciliter les relations entre l'État et les citoyens ou les entreprises, et d'encourager la concertation et le partenariat dans la prestation des services publics.

Les citoyens peuvent également obtenir l'information souhaitée en envoyant un courriel à Services Québec via le portail jeunesse « Espace J »[18].

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones accueille les demandes d'information et y répond du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h.

En dehors des heures de bureau habituelles, le Secrétariat reçoit les messages et les demandes d'information sur boîtes vocales, par télécopieur ou par courriel[19].

Le Secrétariat assure une première réponse au plus tard au cours du jour ouvrable suivant la réception de la communication.

Le Secrétariat maintient à jour son site Web.

---

[16] La Déclaration est disponible à l'adresse suivante : www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm

[17] www.jeunes.gouv.qc.ca

[18] L'adresse est la suivante : www.espacej.gouv.qc.ca

[19] Ce courriel peut être envoyé à partir de : www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp

Des services courtois et personnalisés

Secrétariat à la jeunesse

Le service offert par le Secrétariat est personnalisé. Le temps consacré à chaque demande varie selon sa nature et certaines d'entre elles peuvent nécessiter des recherches ou exiger que les citoyens soient dirigés vers une personne-ressource externe.

Secrétariat aux affaires autochtones

Dès le premier contact, le Secrétariat aux affaires autochtones se fait un devoir de présenter ses services, d'écouter avec attention les demandes et commentaires formulés et de traiter sa clientèle avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.

Le Secrétariat guide les citoyens qui le contactent dans la façon de présenter leur demande ou leur dossier.

Des services fiables et de qualité

Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair en dirigeant les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs.

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair.

Le Secrétariat traite les demandes ou les dossiers avec impartialité, équité et en toute confidentialité.

Le Secrétariat dirige les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs, tant au ministère du Conseil exécutif que dans les autres ministères et organismes du gouvernement.

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources matérielles,
- les ressources informationnelles.

Les ressources humaines

Évolution de l'effectif autorisé

Le 31 mars 2007, le ministère comptait un effectif autorisé au livre des crédits de 715 personnes, comparativement à 718 personnes au 1er avril 2006 (222 personnes appartenant aux directions des communications ont été intégrées au ministère à la date du 1er avril 2006).

Effectif autorisé au 31 mars 2007	
Secteur	**Effectif**
Programme 2 : *Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif*	463
Programme 3 : *Affaires intergouvernementales canadiennes*	73
Programme 4 : *Affaires autochtones*	49
Programme 5 : *Jeunesse*	37
Programme 6 : *Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information*	68
Total partiel	**690**
Autre effectif	
Recruté localement (Bureaux du Québec au Canada)	25
Total de l'effectif autorisé	**715**

Diffusion d'information relative à la carrière

Le personnel est régulièrement informé des offres d'affectation par le biais du courrier électronique. Le journal *Info-carrière* est toujours disponible par l'intermédiaire de l'intranet du ministère.

Personnes handicapées

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le ministère a produit un bilan en mars 2006 à l'égard des personnes handicapées. Ce bilan faisait mention des activités réalisées au cours de l'année antérieure, telles que les sessions de sensibilisation aux caractéristiques des personnes handicapées offertes au personnel relié directement au service à la clientèle.

Toutes les normes d'accessibilité aux personnes handicapées (visuelles ou auditives) sont maintenant prises en considération pour tous les documents et les sites du ministère.

Un interprète qualifié peut être fourni pour une personne devant assister à une rencontre qui relève de la responsabilité du ministère.

Le ministère a réitéré son engagement à participer pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées à ses activités courantes, en produisant un nouveau plan d'action pour l'année 2007-2008.

Santé et sécurité au travail

Au cours de 2006-2007, ont été définies les orientations ministérielles guidant les actions à prendre ainsi que les services à mettre en place pour favoriser la santé, la sécurité de même que le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes au travail. À la suite de ce travail, une politique concernant la santé physique et psychologique des personnes au travail a été approuvée et un plan d'action sera mis en œuvre durant l'année à venir.

Des actions déjà en place ont été renouvelées avec succès, telles que campagne de vaccination, formation de nouveaux secouristes en milieu de travail, analyse ergonomique des postes de travail, aérobie au travail, dîners-conférences portant sur la santé, ententes avec des centres d'entraînement, etc.

De plus, le site intranet du ministère a bonifié la section « Employés », permettant ainsi au personnel d'être mieux informé sur les services et outils mis à leur disposition pour favoriser leur santé et leur bien-être au travail.

Programme d'aide aux employés

Le *Programme d'aide aux employés* vise à aider les personnes aux prises avec des problèmes susceptibles d'avoir un impact sur leur santé psychologique et, par voie de conséquence, d'avoir des répercussions sur leur comportement et leur rendement au travail.

En 2006-2007, 44 personnes y ont eu recours. Pour offrir ce service, la Direction des ressources humaines fait appel à des spécialistes de l'extérieur du ministère.

Politique ministérielle sur le harcèlement

Le ministère a mis à la disposition de tout son personnel, dans la section « Employés » de l'intranet, différents outils ainsi que de la documentation pertinente concernant le harcèlement en milieu de travail. De plus, une responsable ministérielle est disponible en tout temps afin de rencontrer les personnes ayant besoin d'information ou croyant vivre une situation de harcèlement.

Éthique

Le répondant ministériel en matière d'éthique offre un service de conseil auprès de l'ensemble du personnel du ministère, employés et gestionnaires.

En 2006-2007, le ministère a procédé à la mise en œuvre de son nouveau plan d'action en matière d'éthique. La sensibilisation et la formation du personnel ont fait partie des priorités du ministère pour l'année 2006-2007. Ainsi, des sessions de formation d'une demi-journée ont été offertes aux personnes en situation de gestion. Plus de 87 % des personnes invitées ont participé à cette activité.

Les ressources financières

Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux six programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) comprend les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le programme 2 (Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) comprend les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits du Conseil permanent de la jeunesse ainsi que ceux du Secrétariat à la jeunesse. Les crédits du Secrétariat à la jeunesse visent notamment à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, la mise en œuvre et le suivi des engagements gouvernementaux à l'égard de la jeunesse et les services d'information qui s'adressent aux jeunes.

Le programme 6 (Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information) inclut les crédits permettant de favoriser l'application de diverses lois de nature parlementaire et électorale, de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques et de favoriser l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses probables de 2006-2007 ainsi que les dépenses réelles de 2005-2006 pour les activités qui relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Programme	Dépenses probables[1] 2006-2007 (000 $)	Dépenses réelles 2005-2006 (000 $)
Programme 1 : *Cabinet du lieutenant-gouverneur*	1 074,2	1 071,2
Programme 2 : *Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif*	51 331,9	35 808,6
Programme 3 : *Affaires intergouvernementales canadiennes*	11 363,0	11 233,3
Programme 4 : *Affaires autochtones*	155 619,6	143 046,9
Programme 5 : *Jeunesse*	8 495,7	8 716,5
Programme 6 : *Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information*	5 382,4	5 601,6
TOTAL	**233 266,8**	**205 478,1**

(1) Estimation selon les données disponibles à la date de parution du présent rapport.

Les principales variations observées s'expliquent pour les raisons suivantes :

- Au programme 2, l'augmentation des dépenses par rapport à 2005-2006 s'explique pour 15,2 millions de dollars par le transfert du personnel des directions des communications des autres ministères au ministère du Conseil exécutif le 1er avril 2006.

- Au programme 4, l'indexation des coûts et le transfert de responsabilités à l'égard des ententes des villages nordiques et de l'administration régionale Kativik ont entraîné une augmentation des dépenses de 11,9 millions de dollars.

Les ressources matérielles

Au cours de l'année 2006-2007, l'équipe des ressources matérielles a offert ses services habituels de courrier, messagerie, approvisionnement, aménagement, téléphonie et télécommunications.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2006-2007, le ministère a mis à la disposition de son personnel des systèmes d'information, des équipements et des logiciels de bureautique répondant à ses besoins ainsi que des infrastructures technologiques performantes et sécuritaires.

Afin d'assurer les meilleurs services informationnels à l'ensemble du personnel, le ministère a procédé à une analyse préliminaire qui a conduit à l'élaboration d'un plan de modernisation des équipements visant à satisfaire aux exigences constantes de l'évolution technologique. L'organisation a acquis une solution de sauvegarde des données ministérielles moderne, robuste et sécuritaire, lui permettant d'assurer une récupération rapide des données en cas de perte.

Le ministère a poursuivi ses efforts en matière de gestion intégrée des documents, en réalisant des activités de numérisation de plusieurs catégories de documents stratégiques.

Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le ministère du Conseil exécutif est soumis à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental. Ces exigences concernent :

- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels,
- l'allégement réglementaire et administratif,
- les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec,
- le programme d'accès à l'égalité,
- le développement durable,
- la politique linguistique,
- l'utilisation du français dans les technologies de l'information.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2006-2007 afin de respecter ces exigences.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Plan d'action gouvernemental sur la protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère du Conseil exécutif a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis notamment sur la circulation interne des renseignements personnels et sur le contenu de certains formulaires afin de limiter à l'essentiel la collecte des renseignements personnels.

Priorités d'action pour l'année 2007-2008

Le ministère du Conseil exécutif entend poursuivre auprès de son personnel ses efforts de sensibilisation aux enjeux et obligations liés à la protection des renseignements personnels.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2006-2007 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, quelque 120 demandes d'accès à des documents ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du ministère.

- 88 demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours alors que les 32 autres l'ont été dans un délai de trente jours.

- 70 demandeurs ont reçu une réponse favorable et sept ont été dirigés vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant davantage de la compétence de ces derniers. Une demande a été jugée non recevable et 29 ont fait l'objet d'un refus total ou partiel. 13 demandes n'ont pu être menées à terme, le ministère ne détenant aucun document relatif à celles-ci.

- Quatre d'entre elles ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Au cours de la même période, le ministère a eu à se présenter devant la Commission une fois pour défendre sa position dans un dossier de révision reçu au cours d'une année antérieure.

De plus, six autres demandes d'accès ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

- Ces six demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours.

- Trois ont reçu une réponse favorable, deux ont été satisfaites en partie et une a fait l'objet d'un refus.

- Aucune n'a fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Allégement réglementaire et administratif

Le ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, assume essentiellement un rôle de coordination et de suivi de l'application de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif* (*Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire*). Puisqu'il n'applique pas lui-même de réglementations, il n'est pas assujetti comme tel à la Politique, contrairement aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui sont directement responsables de la mise en œuvre de celle-ci.

La politique gouvernementale a notamment pour objectif d'amener les ministères sectoriels et les organismes gouvernementaux à prendre en considération les effets sur les entreprises et l'économie québécoise des projets de réglementation qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil des ministres, et de réaliser, selon les coûts estimés du projet pour les entreprises, soit une *Analyse d'impact réglementaire* dans le cas de coûts supérieurs à 10 millions de dollars, soit une *Déclaration d'impact réglementaire* si les coûts se situent entre 1 et 10 millions de dollars. À ce titre, le ministère veille à développer les outils nécessaires (guides d'élaboration pour la réalisation des analyses d'impact réglementaire et des déclarations d'impact réglementaire) et à étudier les analyses et les déclarations produites par les ministères et organismes.

La Politique gouvernementale oblige également les ministères et organismes à rendre publics dans leurs plans stratégiques respectifs leurs engagements en matière d'allégement réglementaire et administratif et à rendre compte du respect de ces engagements dans leurs rapports annuels de gestion (article 13). Dans le but de faciliter la tâche de reddition de comptes des ministères et organismes en matière d'allégement réglementaire et administratif, le ministère a élaboré, de concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, l'aide-mémoire contenu à l'annexe I du *Document de soutien à la production du Rapport annuel de gestion*. Une fois les Rapports annuels de gestion des ministères et organismes déposés à l'Assemblée nationale, le ministère procède à leur analyse pour déterminer les gains réalisés en matière d'allégement réglementaire et administratif.

Tel que le prévoit l'article 17 de la Politique, le ministère fait rapport annuellement au gouvernement sur les réalisations des ministères et organismes touchant la Politique gouvernementale. Le tout prend la forme d'un rapport spécifique soumis au Conseil des ministres, ce rapport faisant état non seulement des résultats relatifs à l'application de la Politique gouvernementale mais aussi de l'état d'avancement des mesures du Plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse* et des progrès des ministères et organismes visés par l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives durant la période allant de 2004 à 2010.

Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec

Démographie

En 2001, le Vérificateur général avait recommandé que le gouvernement[20] :

- se dote d'une stratégie globale au regard des risques associés aux changements démographiques;
- instaure un processus continu de détermination et d'évaluation de ces risques;
- communique périodiquement une information étoffée aux parlementaires et à la population sur ces risques et leurs effets prévisibles.

En publiant son plan d'action *Briller parmi les meilleurs* en mars 2004, le gouvernement s'est alors doté d'une stratégie globale pour faire face aux changements démographiques. Par la suite, il a tenu les consultations populaires Place aux citoyens et Forum des générations, respectivement à l'été et à l'automne 2004, dans le but de partager et d'enrichir sa stratégie globale.

- En 2006-2007, et afin d'instaurer un processus continu de détermination et d'évaluation des risques associés aux changements démographiques, le ministère du Conseil exécutif a poursuivi la préparation de la nouvelle édition du rapport au secrétaire général intitulé *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques*. À cette fin, 27 ministères et organismes du gouvernement du Québec ont été invités à collaborer en fournissant la documentation pertinente. Le but est de permettre au ministère de dégager et de mettre à jour une vue d'ensemble des réflexions et des initiatives prises par les divers ministères et organismes, ainsi que de formuler des recommandations quant aux travaux à poursuivre.

- C'est également avec le souci de mettre en place un processus de détermination et d'évaluation des risques qu'à l'initiative conjointe du ministère du Conseil exécutif et du Fonds de la recherche sur la société et la culture, 17 ministères et organismes ont élaboré un programme de recherche en vue de mobiliser le milieu universitaire québécois sur la problématique des changements démographiques et de leurs effets. Sept projets de recherche avaient été complétés avant l'exercice 2006-2007. Deux projets étaient toujours l'objet de travaux au début de l'exercice 2006-2007. L'un des deux projets, concernant la situation financière des personnes âgées, a été déposé en décembre 2006. L'autre projet, traitant du même sujet, était toujours en cours au 31 mars 2007.

[20] Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale 2000-2001, tome II, chapitre Gestion des risques associés aux changements démographiques.

Pour mieux informer la population sur la démographie québécoise, au cours de l'exercice 2006-2007, le ministère a collaboré avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère des Finances à la préparation du document *Le Québec soutient ses familles : des politiques généreuses et innovatrices, des résultats significatifs* (février 2007). Ce document présente les améliorations apportées au soutien financier accordé aux familles québécoises et fait le point sur le redressement de la natalité actuellement observé au Québec.

Enfin, c'est aussi dans le but d'informer la population sur la question des changements démographiques que le ministère a travaillé à la préparation d'une communication intitulée *La démographie et les politiques publiques : un intrant devenu un enjeu*, en vue d'une présentation en mai 2007 au Colloque de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) pour le bénéfice de l'Association des démographes du Québec. Cette présentation visait également à sensibiliser les spécialistes de la démographie aux besoins et préoccupations du gouvernement québécois.

Programme d'accès à l'égalité

Conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique*, on trouvera ci-après un compte rendu des résultats obtenus en 2006-2007 en matière d'accès à l'égalité.

Données globales

L'embauche totale au cours de la période 2006-2007				
	Réguliers[21]	**Occasionnels[22]**	**Étudiants**	**Stagiaires**
Nombre de personnes embauchées	15	49	17	8

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2007	
Effectif total (personnes)	572

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

- Taux d'embauche des groupes cibles 2006-2007

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

[21] Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

[22] Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Statuts d'emploi	Embauche totale 2006-2007	Embauche de membres de groupes cibles 2006-2007					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi[23]
Réguliers	15	2	1	-	1	4	26,7 %
Occasionnels	49	2	-	-		2	4,1 %
Étudiants	17	3	-	-	1	4	23,5 %
Stagiaires	8	2	-	-		2	25,0 %
Total	89	9	1	-	2	12	13,5 %
Taux d'embauche par groupe cible[24]		10,1 %	1,1 %	-	2,25 %	13,5 %	

- Taux d'embauche global des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones des Autochtones et des personnes handicapées

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2004-2005[25]	0 %	15,4 %	38,9 %	10 %
2005-2006	0 %	0 %	36,4 %	0 %
2006-2007	26,7 %	4,1 %	23,5 %	25 %

- Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

[23] Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale 2006-2007 dans le statut d'emploi.

[24] Le taux d'embauche par groupe cible se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé, par rapport à l'embauche totale 006-2007.

[25] Le taux d'embauche global des groups cibles pour l'année 2004-2005 exclut les personnes handicapées puisque ces dernières n'étaient pas visées par l'objectif du 25 % d'embauche durant cette année.

Groupes cibles	2005		2006		2007	
	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	9	2,1 %	11	2,2 %	18	3,1 %
Autochtones	-	-	-	-	-	-
Anglophones	8	1,8 %	8	1,6 %	11	1,9 %
Personnes handicapées	3	0,7 %	3	0,6 %	7	1,2 %

Femmes

- Taux d'embauche des femmes 2006-2007

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	11	35	9	5	60
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2006-2007	73,3 %	71,4 %	52,9 %	62,5 %	67,4 %

- Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2007

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel[26]	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers en place	104	323	83	62	-	-	572
Nombre de femmes en place	35	187	65	53	-	-	340
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	33,7 %	57,9 %	78,3 %	85,5 %	-	-	59,4 %

[26] Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Actions du ministère du Conseil exécutif afin de favoriser la diversité : diffusion de communiqués par les autorités du ministère pour inciter les gestionnaires à favoriser l'égalité en emploi lors de l'embauche de personnel régulier ou occasionnel et, dans cette perspective, suivi rigoureux de la dotation des emplois.

Développement durable

La responsabilité du développement durable – et notamment les efforts de coordination qui s'y rapportent – a été confiée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lors de l'adoption de la *Loi sur le développement durable* en 2006.

En l'absence de l'adoption du projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable*, qui est actuellement en processus d'approbation, les ministères et organismes ne sont pas tenus de présenter les objectifs qu'ils entendent retenir pour mettre en œuvre cette démarche et d'en rendre compte dans leur rapport annuel de gestion, comme le prévoit la *Loi sur le développement durable*.

Les éléments d'information suivants doivent cependant être soulignés :

- Le ministère a participé aux réunions du Comité interministériel sur le développement durable qui se sont tenues les 29 juin 2006, 28 septembre 2006 et 21 mars 2007. Plusieurs secrétariats du ministère sont membres du Comité, soit le Secrétariat à la jeunesse, le Secrétariat aux affaires autochtones, le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques, le Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, le Secrétariat du Comité ministériel à la décentralisation et aux régions ainsi que le Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

- Un représentant du ministère (Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques) a participé à une rencontre de travail exploratoire qui s'est tenue le 30 janvier 2007, et portant sur les principes de développement durable afin de produire une version pilote d'un guide pour la prise en compte de ces principes par les ministères et organismes.

- L'un des secrétariats du ministère (Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable) intègre le concept et les principes du développement durable dans l'examen des dossiers qui lui sont soumis. De ce fait, il joue un rôle déterminant dans la prise en compte du développement durable dans le processus de décision gouvernementale. Pour faciliter l'intégration du développement durable dans ses avis et analyses, le personnel du Secrétariat a notamment participé à des sessions de formation et d'échange ainsi qu'à des colloques traitant spécifiquement de cette question.

- Un autre secrétariat du ministère (Secrétariat à la jeunesse) a travaillé à concrétiser une mesure de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* qui consiste à créer un fonds capitalisé permettant d'accorder des bourses d'excellence en matière de développement durable. L'objectif est d'encourager de jeunes universitaires à accroître leur savoir-faire et à concrétiser leur engagement sur le plan du développement durable. Cinq millions de dollars sont destinés à cette fin. Les bourses doivent essentiellement servir à financer des stages et des formations de perfectionnement. Des discussions ont eu lieu avec des partenaires potentiels et une analyse est en cours.

Politique linguistique

Le ministère s'assure du respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin, et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il répond aux questions du personnel relatives aux clauses de la politique.

En 2006-2007, il a de plus fourni aux diverses unités qui le composent les conseils linguistiques utiles et veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

Utilisation du français dans les technologies de l'information

Le ministère veille au respect des dispositions de la *Politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information*. Les communications entre l'Administration et les citoyens respectent toutes les exigences de la langue française. Le français est utilisé dans tous les postes de travail et, lorsque cela est possible, par les spécialistes des technologies de l'information.

Annexes

Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents (au 31 mars 2007)

Comité des priorités

Le premier ministre, qui en assume la présidence.

Le vice-premier ministre et ministre de la Sécurité publique, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre des Finances.

La présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale.

Le président du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

La présidente du Comité ministériel à la décentralisation et aux régions.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

La ministre responsable de la région de Montréal.

Comité de législation

Le ministre de la Justice, qui en assume la présidence.

Le ministre du Travail, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre de la Sécurité publique.

Le ministre du Revenu.

La ministre du Tourisme.

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, qui en assume la présidence.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre de la Sécurité publique.

Le ministre des Finances.

Le ministre de la Justice.

La ministre de la Culture et des Communications.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Le ministre du Travail.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le ministre délégué aux Affaires autochtones.

Le ministre des Services gouvernementaux.

La ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui en assume la présidence.

Le ministre des Finances, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Le ministre des Transports.

La ministre des Affaires municipales et des Régions.

Le ministre des Services gouvernementaux.

Le ministre du Revenu.

La ministre de l'Emploi et de la Solidaritésociale.

La ministre du Tourisme.

La ministre déléguée aux Transports.

Le ministre délégué aux Affaires autochtones.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministriels.

Comité ministériel à la décentralisation et aux régions

La ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, qui en assume la présidence.

La ministre responsable de la région de la Mauricie, qui en assume la vice-présidence.

La ministre responsable de la région de l'Estrie.

La ministre responsable de la région de Montréal.

Le ministre responsable de la région de la Montérégie.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Côte-Nord.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

La ministre du Tourisme et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La ministre responsable de la région de Laval.

Le ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Le ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière.

Le ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec.

Le ministre des Finances.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Annexe 2 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif (au 31 mars 2007)

Ministère du Conseil exécutif
Québec